

Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière

2022

CPCEA



www.groupagric.com

SOMMAIRE

A. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS	5
A.1 Activité	5
A.2 Résultats de souscription	7
A.3 Performance financière	10
A.4 Résultats des autres activités	12
A.5 Autres informations	12
B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE	13
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance	13
B.2 Exigences de compétences et d'honorabilité	17
B.3 Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)	18
B.4 Système de contrôle interne	19
B.5 Fonction d'audit interne	20
B.6 Fonction actuarielle	20
B.7 Sous-traitance	21
B.8 Autres informations	21
C. PROFILS DE RISQUES : FACTEURS DE RISQUES ET MÉCANISMES DE GESTION DES RISQUES	22
C.1 Risques stratégiques	23
C.2 Risques de souscription assurantielle	24
C.3 Risques de Marché	25
C.4 Risques de crédit (Défaut)	25
C.5 Risque de liquidité	25

C.6	Risque opérationnel	26
C.7	Risques juridiques et de conformité	27
C.8	Autres risques importants	28
C.9	Autres informations	28
D.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ	29
D.1	Actifs	29
D.2	Provisions techniques	35
D.3	Autres passifs	41
D.4	Méthodes de valorisation alternatives	41
D.5	Autres informations	42
E.	GESTION DU CAPITAL	43
E.1	Fonds propres	43
E.2	Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	45
E.3	Utilisation du sous-module « Risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	47
E.4	Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	47
E.5	Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	47
E.6	Autres informations	48
F.	ANNEXES : LES ÉTATS QUANTITATIFS	49

SYNTHÈSE

En 2022, le chiffre d'affaires de l'Institution CPCEA s'élève à 79 M€ en augmentation de 17% par rapport à 2021. Le résultat assurantiel devient bénéficiaire à 1,8 M€ porté par l'impact des négociations tarifaires. Le résultat financier ressort de son côté à 7,4 M€, portant le résultat comptable à 9,4 M€ en nette amélioration par rapport à la perte de -7,4 M€ en 2021.

De ce fait, le ratio combiné s'améliore à 98% contre 104% en 2021.

En termes de gouvernance, CPCEA est l'Institution de Prévoyance des salariés cadres de la Production Agricole et du secteur du Paysage. Elle est membre de l'association sommitale Groupe AGRICA et du GIE AGRICA Gestion ainsi que de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE dont elle est cofondatrice.

C'est un organisme paritaire piloté par deux dirigeants effectifs, constituant la Direction Générale. Le système de gouvernance répond aux exigences réglementaires.

Les principaux risques identifiés sur CPCEA sont liés à l'externalisation d'opérations, la cybersécurité et ceux liés à l'obligation de conformité (loi Eckert, protection de la clientèle, RGPD, durabilité).

La valorisation du portefeuille de CPCEA, qui inclut la revalorisation de la participation au FRPS, s'élève à 339 M€ contre 365 M€ fin 2021.

Cette baisse s'explique principalement par la baisse de valorisation des classes d'actifs Actions et Obligations. Durant la période, nous avons anticipé sur la baisse des marchés en vendant des actions en janvier, et continué de diversifier les placements pour protéger le portefeuille et accompagner la hausse des rendements.

Les provisions en meilleure estimation représentent 89 M€, en baisse de 12 M€ en lien principalement avec la hausse des taux.

Les fonds propres diminuent de 16 M€, conséquence de la baisse de valorisation des actions, des obligations et de la participation dans le FRPS CPCEA RS.

Le capital de solvabilité requis (SCR) baisse proportionnellement moins vite à 56 M€, impacté principalement par une plus grande capacité d'ajustement par les provisions techniques.

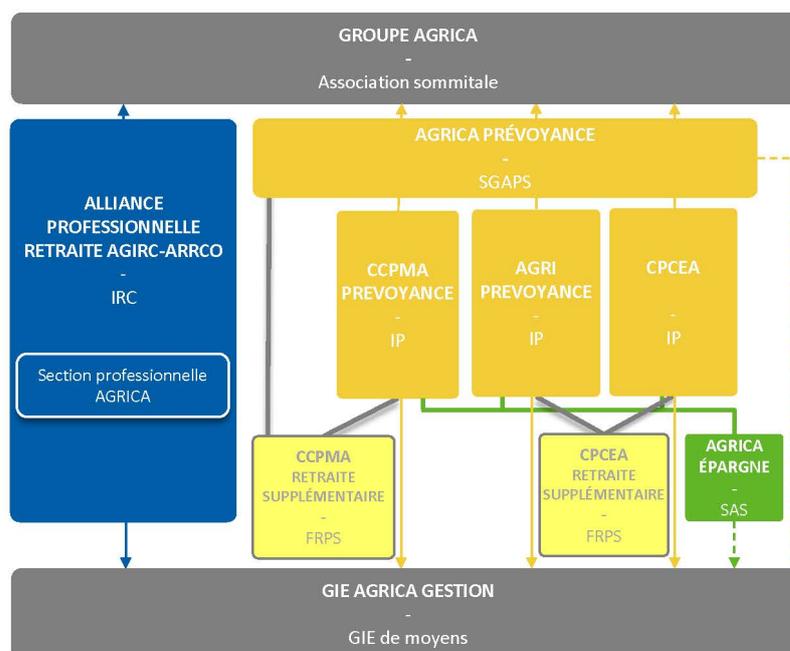
L'impact de la baisse des marchés, plus important sur les fonds propres que leur mobilisation, fait baisser le ratio de solvabilité qui passe de 483% en 2021 à 475% en 2022.

A. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

A.1 Activité

A.1.a Identité

Entités membres du GROUPE AGRICA



A.1.b Description de l'activité

CPCEA offre des garanties dans le cadre du régime de la Convention Collective Nationale de 1952 (CCN 52), de l'Accord Paysage, ou de contrats optionnels ou collectifs proposés aux entreprises et aux retraités qui le souhaitent.

Les deux principaux contrats CCN52 et Paysage couvrent la prévoyance lourde (décès, incapacité permanente et temporaire), prévoient une complémentaire santé pour les actifs et retraités, ainsi qu'un régime supplémentaire de retraite pour leurs populations respectives.

Il existe d'autres contrats en dehors de ces deux régimes. Il s'agit de garanties optionnelles pouvant être souscrites par des entreprises adhérentes au régime de la Convention de 1952 ou à l'Accord Paysage. Il existe également des produits s'adressant à des individus comme par exemple l'indemnité funéraire des retraités, ainsi que des produits destinés aux retraités sur le risque santé. D'autres contrats collectifs d'entreprises (offre dite « contractuelle ») peuvent être souscrits.

A.1.c Objectifs et stratégies

CPCEA a deux clients principaux, le Paysage et la Convention Collective Nationale de 1952. Les syndicats membres du Conseil d'Administration ont souhaité développer et aménager la couverture sociale de ces deux clients.

L'ouverture à la concurrence a nécessité de s'équiper d'un réseau commercial plus large, raison pour laquelle des accords de partenariat ont été noués avec ses deux principaux partenaires commerciaux, le Crédit Agricole et Groupama dans le cadre de l'Offre Agricole. Le développement en santé a aussi nécessité la mise en place de conventions avec la CCMO.

Afin d'augmenter sa surface financière et répondre aux contraintes en capital liés à Solvabilité 2, une SGAPS a été créée avec CCPMA PRÉVOYANCE et AGRI PRÉVOYANCE.

Le nouveau Groupe ainsi constitué a renforcé ses moyens et sa surface financière pour augmenter encore son positionnement dans le monde agricole.

A.2 Résultats de souscription

A.2.a Performance globale de souscription

En M€	2021	2022
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct + réassurance acceptée)	67,5	79,4
RÉSULTAT ASSURANTIEL	-2,9	1,8
Résultat financier net d'IT	2,9	7,4
RÉSULTAT APRÈS IMPÔT	-7,5	9,4

Au titre de l'exercice 2022, l'institution CPCEA présente un résultat après impôts bénéficiaire de 9,4 M€ (contre -7,5 M€ en 2021). Le résultat est légèrement supérieur à celui escompté dans le cadre de la projection du scénario stratégique.

Le chiffre d'affaires de l'exercice affiche un montant de 79,4 M€ (contre 67,5 M€ en 2021). Les cotisations des opérations vie sont en hausse de 8,8%, les cotisations santé de 16% et en incapacité-invalidité de 27,1%.

Le résultat assurantiel est en amélioration et devient bénéficiaire à 1,8 M€. Cette évolution s'explique par une amélioration des résultats de l'activité prévoyance, aussi bien en vie et non-vie.

Le résultat financier de l'exercice 2022 s'élève à 7,4 M€ (contre 2,9 M€ en 2021). Il est légèrement supérieur à la projection qui s'établissait à 6,5 M€.

Le résultat avant impôt est en hausse et bénéficiaire à 9,4 M€ (contre -7,5 M€ fin 2021).

Le résultat après impôt est en hausse sur l'année 2022 à +9,4 M€ (contre -7,5 M€ en 2021). Les plus-values latentes s'élèvent à 25,1 M€ et le rendement comptable s'affiche à 2,6% en l'absence de rendement distribué par la participation du FRPS. Le résultat après impôt est également supérieur à la projection du scénario stratégique ORSA qui s'établissait à 2,6 M€.

A.2.b Résultat par ligne d'activité

A.2.b.1 Performance de souscription des activités de prévoyance

En M€	2021	2022
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct + réassurance acceptée)	67,5	79,4
RÉSULTAT ASSURANTIEL	-2,9	1,8
RATIO COMBINÉ	104%	98%

Les activités de prévoyance présentent une performance de souscription de l'exercice 2022 bénéficiaire avec un ratio combiné de 98%.

Le chiffre d'affaires de l'exercice affiche un montant de 79,4 M€ (contre 67,5 M€ en 2021), en progression par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse s'explique par la signature de l'avenant 51 sur la CCN52 courant 2021 qui joue son plein effet en 2022.

Le résultat assurantiel s'améliore et devient positif à 1,8 M€ en comparaison au -2,9 M€ l'exercice précédent.

Le ratio combiné s'améliore à un niveau de 98% contre 104% sur l'exercice précédent.

A.2.b.2 Performance des activités liées aux garanties vie

En M€	2021	2022
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct + réassurance acceptée)	6,6	7,2
RÉSULTAT ASSURANTIEL	2,5	3,1
RATIO COMBINÉ	53%	60%

Le chiffre d'affaires direct représente 6,4 M€, soit une hausse de 0,9 M€ vis à vis de 2021.

Cette évolution est en lien avec la signature de l'avenant 51 ayant pour date d'effet le 1er juin 2021 et donc jouant son plein effet en 2022 : le taux d'appel a augmenté de 15% pour la CCN52. Ce volume de chiffre d'affaires est inférieur de 0,3 M€ à la projection ORSA.

En synthèse, le résultat assurantiel des garanties décès est bénéficiaire de +3,1 M€ (contre un bénéfice de +2,5 M€ en 2021).

Le ratio combiné des garanties vie affiche 60% (contre 53% à fin 2021).

A.2.b.3 Performance des activités liées aux garanties arrêt de travail

En M€	2021	2022
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct + réassurance acceptée)	14,3	18,2
RÉSULTAT ASSURANTIEL	0,0	1,6
RATIO COMBINÉ	100%	91%

Le chiffre d'affaires des garanties arrêt de travail affiche 18,2 M€ (contre 14,3 M€ en 2021), soit une augmentation de 27%.

Cette évolution est en lien avec la signature de l'avenant 51 ayant pour date d'effet le 1er juin 2021 et qui joue son plein effet en 2022. Pour rappel, le taux d'appel a augmenté de 15% pour la CCN52.

En synthèse, le résultat assurantiel des garanties arrêt de travail s'améliore sur l'exercice 2022 avec un ratio combiné s'inscrivant à 91% (contre 100% en 2021).

Il reste meilleur que la projection 2021 qui estimait le ratio combiné à 99%.

A.2.b.4 Performance des activités liées aux garanties santé

En M€	2021	2022
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct + réassurance acceptée)	46,5	54,0
RÉSULTAT ASSURANTIEL	-5,5	-2,9
RATIO COMBINÉ	112%	105%

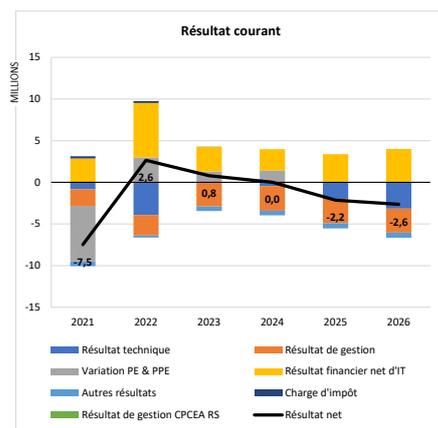
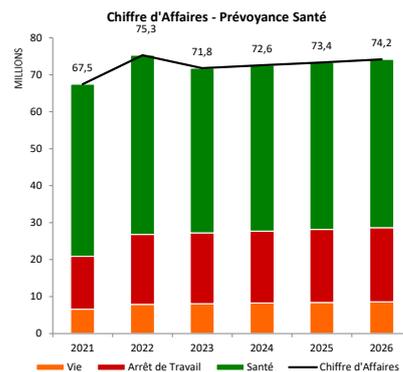
Le chiffre d'affaires des garanties santé représente 54,0 M€ (contre 46,5 M€ en 2021).

Cette évolution est en lien avec la signature de l'avenant 51 ayant pour date d'effet le 1er juin 2021 et joue son plein effet en 2022. Pour rappel, le taux d'appel a augmenté de 10% pour la CCN52. Ainsi, la hausse constatée est de près de 16% et le montant est supérieur au scénario stratégique (48,5 M€).

En synthèse, le résultat assurantiel des garanties santé est négatif à -2,9 M€ (contre -5,5 M€ fin 2021). La projection s'établissait à -4,6 M€ pour 2022. Le ratio combiné des garanties santé s'inscrit en amélioration à 103% (contre 110% en 2021).

La projection était de 106%, soit un écart favorable de 3 points.

A.2.c Projection de chiffre d'affaires et de résultat sur la période 2022-2026



A.2.d Consolidation groupe

Les comptes de CPCEA sont combinés à fin 2022, par l'Institution SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, en vertu d'une convention de combinaison signée avec cette Institution.

A.3 Performance financière

A.3.a Produits et dépenses par catégorie d'investissement

PRODUITS NETS

Classe d'Investissements (en K€)	2021	2022
Résultat net Immobilier	416	410
Résultat net portefeuille MT/LT	2 599	7 515
Résultat net portefeuille CT et Trésorerie	12	25
Frais internes de placement	-129	-168
TOTAL	2 898	7 782

Le rendement comptable de l'Institution pour l'exercice 2022 s'élève à 2,6% contre 1,0% en 2021. La hausse du rendement s'explique par la restructuration de l'actif après le transfert d'actifs au FRPS, la réalisation de plus-values sur les actions et le rendement des obligations AGRI PRÉVOYANCE.

En K€	Dividendes	Plus-values réalisées	Moins-values réalisées	Reprises/ Dotation PDD	TOTAL
Fonds non cotés	0	209	0	0	209
Participations	150	0	0	-22	128
OPCVM	47	5 195	-439	47	4 849
TOTAL	197	5 404	-439	24	5 186

FRAIS FINANCIERS

Frais financiers (en K€)	2021	2022
Mandat immobilier	0	0
Mandats obligataires	246	121
Actions et OPC	0	0
Prestations de services	65	42
Frais internes de placement	129	168
TOTAL	440	331
Encours Moyen	399 448	347 316
Taux moyen global	0,11%	0,10%

Les frais financiers restent stables.

A.3.b Performance globale des investissements

Performance financière du 01/01/2022 au 31/12/2022 :

L'année 2022 a été marquée par la hausse de l'inflation qui a pénalisé la performance des obligations (-18%) et des actions (-10%).

Nous avons allégé les actions en tout début d'année. Nous avons profité de la hausse des rendements obligataires pour investir sur des fonds de dette subordonnée.

A.3.c Projection des performances attendues

RÉSULTAT FINANCIER en M€	2023	2024	2025	2026
Revenus financiers	4,3	4,4	5,2	5,6
Frais de placements	0,2	0,2	0,2	0,2
PDD	0,0	0,0	0,0	0,0
Plus/Moins-Values Réalisées	0,5	0,8	-0,6	0,9
Amortissement	0,8	1,1	1,0	1,0
Surcotes/Décotes	0,1	-0,2	1,3	0,1
Coupons Courus	0,0	0,0	-0,1	0,0
RÉSULTAT FINANCIER	5,8	6,3	7,1	7,7
RENDEMENT				
Placements (VNC)	307,3	308,7	309,3	309,2
RENDEMENT	1,90%	2,04%	2,30%	2,50%

A.3.d Titrisation

L'Institution n'a pas de position de titrisation.

A.4 Résultats des autres activités

L'Institution de Prévoyance CPCEA consacre des moyens à des activités d'action sociale auprès de populations connaissant des difficultés ou d'œuvres collectives dans le cadre de partenariat.

A ce titre, le Conseil d'Administration détermine un budget d'action sociale, le résultat de cette activité représente une charge de **0,3 M€** en 2022.

A.5 Autres informations

Néant

B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

AGRICA PRÉVOYANCE dispose de son Conseil d'Administration de même que chaque entité membre (AGRI PRÉVOYANCE, CPCEA et CCPMA PRÉVOYANCE et les FRPS CPCEA RS et CCPMA RS). Son Conseil dispose d'une Commission Stratégie qui fait l'objet d'une déclinaison par métier/thème, d'un Comité d'Audit et des Risques et d'une Commission d'Action Sociale. Les instances se réunissent de manière régulière et font, pour les commissions, l'objet d'un procès-verbal à destination du Conseil suivant. De même, le Conseil (et ceux des entités membres) fait l'objet d'un procès-verbal validé en début de chaque Conseil suivant. Chaque instance dispose d'administrateurs nommés et d'un président/vice-président en charge de l'animation et du fonctionnement de l'instance.

Les instances s'appuient sur la Direction Générale (Directeur Général et Directeur Général Délégué). Le pilotage général s'organise autour d'un Comité Exécutif hebdomadaire (COMEX), mais aussi d'une comitologie interne en charge du pilotage des activités, à titre d'exemple Comité Assurantiel, Comité ORSA, Comité Financier. Le groupe dispose de plus de 4 fonctions clefs, validées par le Conseil d'Administration, à savoir Risques, Audit, Conformité et Actuariat.

Les administrateurs présents dans les Conseils d'Administration et dans les différentes commissions disposent en dehors de leur propre expérience professionnelle, d'un parcours de formation annuel construit et étayé avec différentes sessions et différentes thématiques. Il est à noter que ces administrateurs peuvent aussi suivre des formations certifiantes spécifiques.

Pour ce qui concerne les compétences et la validation des postes clefs (« 4 yeux » et fonctions clefs), ceux-ci font l'objet d'une transmission à l'ACPR, comme la réglementation l'impose.

A partir de ces éléments, l'Audit Interne considère que le système de gouvernance d'AGRICA PRÉVOYANCE s'appuie sur une organisation adaptée à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à son activité.

B.1.a Organisation générale

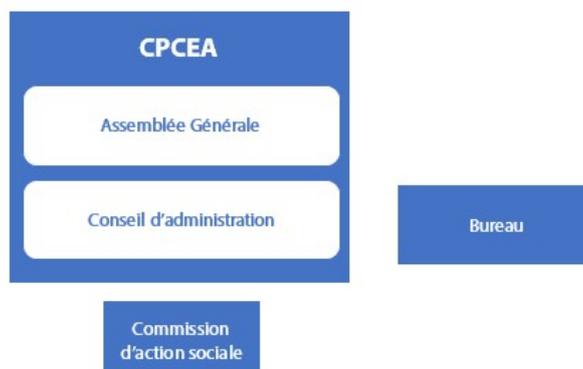
CPCEA est l'Institution de Prévoyance des salariés cadres de la Production Agricole.

Elle est membre de l'association sommitale GROUPE AGRICA et du GIE AGRICA GESTION.

Elle fait partie des membres fondateurs qui ont contribué à la création de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE dont l'Assemblée Générale constitutive a eu lieu le 5 décembre 2017. Elle fait donc partie des entités affiliées à la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE.

Elle est la maison mère et l'actionnaire majoritaire du FRPS CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE.

Gouvernance de la CPCEA



SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Assemblée Générale ordinaire

- Composition paritaire de 80 délégués.
- Mission : approbation de la gestion, approbation des comptes, approbation des rapports du Commissaire aux comptes, vote des résolutions.

Assemblée Générale extraordinaire

- Composition paritaire de 80 délégués.
- Mission : approbation des modifications statutaires, fusion, scission, dissolution.

Conseil d'Administration

- Composition paritaire de 30 administrateurs titulaires

Collège des adhérents	Collège des participants
15 FNSEA	3 CFE-CGC
	3 CFTC
	3 FGA-CFDT
	3 FNAF-CGT
	3 FO

La Présidence et Vice-présidence est partagée entre les collèges avec une alternance tous les deux ans.

- Mission : son rôle est de déterminer les orientations relatives aux activités de l'Institution, mettre en œuvre les décisions prises par l'Assemblée Générale, arrêter le budget, les comptes et le rapport de gestion. Les statuts de l'Institution précisent les missions et l'organisation des Conseils.

Bureau

- Composition paritaire de 10 membres : 5 membres pour le Collège des adhérents, 5 membres pour le Collège des participants, à raison d'un membre par organisation syndicale.
- Mission : préparer la réunion du Conseil d'Administration.

Commissions

Il convient de noter que la création de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, au 1^{er} janvier 2018, a entraîné des modifications au niveau de la Comitologie, puisque la Commission de Développement et la Commission des Placements, anciennement positionnées au niveau de l'Institution de Prévoyance, ont été remontées au niveau de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE. L'ancienne Commission de Développement n'existe plus en tant que telle et une Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE a été créée, en remplacement.

Le Comité d'Audit et des Risques est dorénavant commun aux Institutions de Prévoyance, aux sociétés anonymes et à la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE.

Seule la Commission d'Action Sociale reste positionnée au niveau de chaque Institution de Prévoyance.

Commission d'Action Sociale

- Composition paritaire de 12 membres choisis au sein du Conseil d'Administration : 6 du Collège des adhérents, 6 du Collège des participants.
- Mission : préparer et assister le Conseil d'Administration dans sa stratégie d'action sociale, examiner et statuer sur les aides individuelles et collectives pour une présentation au Conseil d'Administration, pour décision.

Commission des Placements

- Composition : la Commission des Placements est de forme paritaire. Elle comporte 10 membres, représentant les différentes familles professionnelles et syndicales siégeant au Conseil d'Administration de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, à parité entre le Collège des adhérents et le Collège des participants.
- Les membres de la Commission des Placements sont des administrateurs en fonction au sein de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE ou de l'une des 3 Institutions de Prévoyance AGRI PRÉVOYANCE, CPCEA, CCPMA PRÉVOYANCE et choisis en raison de leur compétence ou formés dans ces domaines.
- Mission : analyser les grandes orientations sur les placements, les caractéristiques des portefeuilles, les risques et les résultats financiers ; faire des propositions au Conseil d'Administration sur la politique de placements ; analyser et rendre un avis sur la gestion actif-passif.

Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE

- Composition : La Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE est de forme paritaire, elle comporte en formation plénière 20 membres titulaires et 10 membres suppléants, représentant les différentes familles professionnelles et syndicales siégeant au Conseil d'Administration de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, à parité entre le Collège des adhérents et le Collège des participants.
- Les membres de la Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE sont des administrateurs en fonction au sein de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE ou de l'une des 3 Institutions de Prévoyance AGRI PRÉVOYANCE, CPCEA, CCPMA PRÉVOYANCE et choisis en raison de leur compétence ou formés dans ces domaines.
- Mission : sans que cette liste soit limitative, la Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE délibère sur le périmètre d'action suivant :
 - Veille réglementaire, des marchés, et de la concurrence,
 - Observatoire des risques assurantiels et des besoins en matière de prévention,
 - Branches et Entreprises,
 - Offre et Produits,
 - Innovation sociale et haut degré de solidarité,
 - Plan marketing et commercial,
 - Qualité de service,
 - Politiques écrites de souscription et d'externalisation métier.
- La Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE peut réunir en son sein des Sous-commissions ad hoc organisées selon les besoins par thématique ou encore par secteur ou branche.

Comité d'Audit et des Risques

- Composition : le Comité d'Audit et des Risques est de forme paritaire. Il comporte 10 membres, représentant les différentes familles professionnelles et syndicales siégeant au Conseil d'Administration de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, à parité entre le Collège des adhérents et le Collège des participants.
- Les membres du Comité d'Audit et des Risques sont des administrateurs en fonction au sein de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE ou de l'une des 3 Institutions de Prévoyance AGRI PRÉVOYANCE, CPCEA, CCPMA PRÉVOYANCE et choisis en raison de leur compétence ou formés dans ces domaines.
- Mission : examiner le rapport d'audit du Groupe élaboré annuellement, les rapports de contrôle interne et l'adéquation des dispositifs et procédures de contrôle interne aux activités exercées et aux risques encourus ; vérifier les comptes de l'Institution, en examinant les projets de comptes combinés annuels avant leur soumission au Conseil d'Administration ; suivre les risques de l'Institution, examiner les grands équilibres de l'Institution et émettre des avis ; suivre la désignation des commissaires aux comptes ; rendre compte de ces travaux au Conseil d'Administration.

B.1.b Les dirigeants effectifs

Dans le respect de la politique de compétence et d'honorabilité, deux dirigeants effectifs sont nommés :

- Le Directeur Général en la personne de Frédéric HÉRAULT (octobre 2017),
- Le Directeur Général Délégué en la personne d'Antoine LEROY (janvier 2018).

La nomination et le renouvellement des dirigeants effectifs sont notifiés à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution conformément à l'article L. 612-23-1 du Code Monétaire et Financier.

Implication des dirigeants dans les décisions importantes

Les Dirigeants effectifs sont impliqués dans les décisions ayant un impact important sur l'entreprise, notamment en matière de stratégie, de budget ou de questions financières via leur présence dans les différents comités et dans le circuit de validation des dossiers soumis au Conseil d'Administration.

B.1.c Les fonctions clés

Fonction gestion des risques

La responsabilité de la fonction gestion des risques est portée par le Directeur Délégué en charge de la Gestion des Risques.

Elle anime l'ensemble du dispositif d'identification, de mesure, de traitement, de surveillance et de reporting des risques, notamment au travers de la gestion des risques et du rapport ORSA.

Fonction actuarielle

La responsabilité de la fonction actuarielle est portée par le Directeur Délégué Technique.

La fonction actuarielle réalise des travaux sur la fiabilité et le caractère adéquat du calcul des provisions techniques, sur les politiques de souscription, les dispositifs de réassurance et contribue aux travaux de l'ORSA.

Fonction conformité

La responsabilité de la fonction vérification de la conformité est portée par le Directeur Délégué Juridique et Conformité.

Elle conseille l'organe de gestion, de contrôle ou d'administration, sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives adoptées, évalue l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise, identifie et évalue le risque de non-conformité.

Fonction audit interne

La responsabilité de la fonction audit interne est portée par le Directeur Délégué en charge de l'Audit Interne. La fonction d'audit interne évalue notamment l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne.

Les responsables des fonctions clés ont accès à la Direction Générale, au Comité d'Audit et des Risques et au Conseil d'Administration.

B.1.d Changement sur la période

Pas de changements significatifs sur la période.

B.1.e Remboursement des frais des administrateurs

Les membres du Conseil d'Administration de l'Institution de Prévoyance ne touchent aucune rémunération. Les frais des administrateurs sont pris en charge.

B.1.f Politique de rémunération

Objectifs de la politique de rémunération

L'Institution n'emploie aucun salarié. Le GIE AGRICA GESTION est l'employeur. Néanmoins la politique de rémunération est communiquée à l'Institution.

Elle vise à attirer, motiver et fidéliser les salariés. Celle-ci doit se soumettre à quelques principes :

- privilégier le respect et l'équité interne,
- favoriser un sentiment de reconnaissance,
- assurer la cohésion entre les objectifs individuels et les objectifs de l'entreprise,
- instaurer un principe de transparence.

De plus, une politique de reconnaissance attractive est fondée sur la contribution individuelle afin de récompenser les collaborateurs qui auront concrétisé les objectifs de qualité et de développement de la stratégie.

Le processus de décision

- **Dans le cadre des augmentations collectives**

La négociation annuelle obligatoire est menée avec les organisations syndicales et la Direction Générale.

- **Dans le cadre des augmentations individuelles**

L'ensemble des demandes de promotions ou de primes individuelles suit un processus défini.

La validation budgétaire de la Direction des Affaires Générales et la validation par la Direction des Ressources Humaines des propositions faites par les directeurs sont nécessaires.

Il est à noter que depuis 2020, un à deux comités de rémunération sont organisés chaque année afin de statuer sur les évolutions salariales individuelles.

La part variable de la rémunération peut représenter jusqu'à un mois de salaire annualisé et pour le personnel du développement aller jusqu'à 20% de la rémunération.

L'ensemble des salariés bénéficie du régime de retraite supplémentaire CCPMA PRÉVOYANCE. La cotisation des cadres dirigeants effectifs est de 5%.

Par ailleurs, il n'existe pas de mécanisme ouvrant droit à l'attribution d'option sur action ou d'action dans une Institution paritaire.

Concernant le Comité Exécutif, un Comité de rémunération, composé des Présidents et Vice-Présidents de l'Association sommitale du Groupe AGRICA reçoit chaque année une information sur l'ensemble des éléments de rémunération des membres du COMEX, sur lequel il émet un avis.

B.1.g Convention réglementée

La convention d'affiliation entre la CPCEA et la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE a été soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article R. 931-3-27 du Code de la Sécurité sociale. Les conventions précédemment autorisées se sont poursuivies.

B.2 Exigences de compétences et d'honorabilité

B.2.a Personnes concernées

Les dirigeants effectifs de l'entreprise ainsi que les responsables des fonctions clés sont soumis à la politique de compétences et d'honorabilité.

→ **Les membres du Conseil d'administration**

→ **Les dirigeants effectifs :**

- Directeur Général,
- Directeur Général Délégué.

→ **Les fonctions clés :**

- Fonction clé Conformité,
- Fonction clé Gestion des risques,
- Fonction clé Actuarielle,
- Fonction clé Audit interne.

B.2.b Principes de compétences

Les membres du Conseil d'Administration

La politique de compétence et d'honorabilité définit les critères de connaissance et d'expérience nécessaires en référence à l'article R 931-3-10-1 du code de la sécurité sociale.

Les dirigeants effectifs

Afin d'assurer une gestion saine et efficace dans le respect du principe des quatre yeux, la nomination des dirigeants effectifs est conditionnée à l'évaluation des qualifications professionnelles, diplômes, connaissances et expériences dans le secteur de l'assurance et de la finance.

Concernant la nomination du Directeur Général, il appartient au Conseil d'Administration de l'Institution de procéder à cet examen.

Concernant la nomination du Directeur Général Délégué, il appartient au Directeur Général de réaliser cette évaluation comme pour tout autre membre du Comité Exécutif.

Les fonctions clés

Les titulaires des fonctions clés disposent d'une expérience et de compétences adaptées à leurs missions.

La fonction actuarielle fait l'objet de compétences renforcées sur les connaissances des mathématiques actuarielles et financières en cohérence avec la complexité des risques inhérents à l'entreprise.

Afin de maintenir le niveau de connaissance et d'expertise, une action de formation est proposée à minima tous les deux ans pour l'ensemble des fonctions clés.

B.2.c Principe d'honorabilité

L'honorabilité d'une personne s'apprécie en fonction de sa respectabilité, de son intégrité personnelle et professionnelle.

Procédure de vérification des membres du Conseil d'Administration

La politique de compétence et d'honorabilité définit le processus qui permet de s'assurer de l'honorabilité.

Procédure de vérification au moment de l'embauche

→ Vérification des condamnations

En application de l'article L 931-7-2 du Code de la Sécurité Sociale, la Direction des Ressources Humaines demande aux dirigeants effectifs ainsi qu'aux personnes exerçant les fonctions clés, la transmission du bulletin B3 de leur casier judiciaire.

Cette procédure s'applique à l'ensemble des collaborateurs de l'Institution de Prévoyance.

→ Vérification de la solidité financière

Une attestation sur l'honneur est exigée concernant le surendettement et le « fichage à la Banque de France ».

Procédure de vérification en cours d'exercice des fonctions

→ Fréquence de vérification

La fréquence de vérification des situations de non-condamnations et de solidité financière est triennale. A ces vérifications périodiques s'ajoutent des vérifications ponctuelles en cas de soupçons. Les collaborateurs concernés s'engagent à communiquer les éléments demandés à tout moment.

→ Conservation des documents

Les documents fournis dans le cadre de la vérification seront conservés pendant 5 ans. Par ailleurs, les documents seront conservés pendant 3 ans à compter de la date de départ du collaborateur de l'entreprise.

B.3 Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

B.3.a Organisation de la gestion des risques (ORSA)

L'organisation globale

Une organisation de gestion du risque et de contrôle interne a été mise en œuvre. Elle reprend les principes énoncés par l'Institut Français des Administrateurs.

Le Comité d'Audit et des Risques assiste le Conseil d'Administration dans son rôle de supervision.

La Direction Générale définit les orientations et pilote les démarches de contrôle dans le cadre du principe des 4 yeux.

Le Directeur Général et le Directeur Général Délégué interviennent dans toute décision significative avant que celle-ci ne soit mise en œuvre conformément aux délégations de pouvoirs.

La fonction gestion des risques intervient au niveau du Comité d'Audit et des Risques SGAPS et du Conseil d'Administration de l'Institution. Elle pilote le Comité ORSA et le Comité de Management des Risques. Elle participe au Comité Assurantiel, Comité de Sécurité de l'Information, Comité LCBFT et Comité Qualité des Données.

La comitologie

Plusieurs comités sont en place pour structurer les prises de décisions incluant également les risques : le Comité ORSA pour le pilotage des objectifs, de la projection des risques et de la solvabilité ; le Comité Financier dédié aux résultats et risques financiers ; le Comité Assurantiel dédié aux résultats et risques assurantiels ; le Comité de Management des Risques pour le pilotage des systèmes de gestion des risques et contrôle interne incluant la conformité et la continuité d'activité, enfin le Comité de Lutte contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme.

B.3.b Le processus de gestion des risques

Présentation générale

L'orientation prise est d'éclairer le management par une approche globale de la gestion des risques.

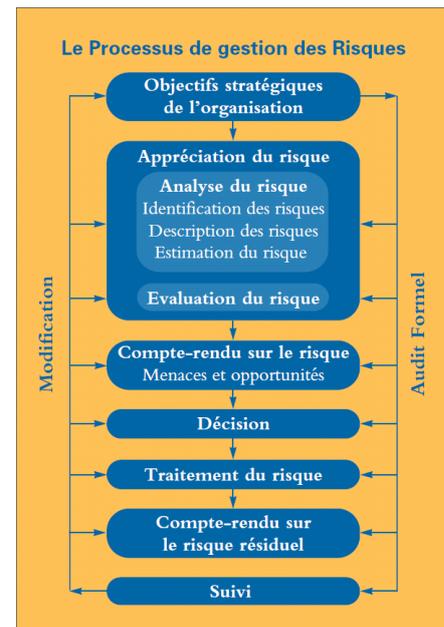
La politique de gestion des risques **rend obligatoire la gestion des risques majeurs ou modérés**. Elle peut s'effectuer par l'une des actions suivantes ou par leur combinaison :

- la mise en œuvre de moyens de diminution du risque,
- le transfert du risque par des assurances ou de la réassurance,
- l'acceptation du risque,
- le rejet de l'activité à l'origine du risque.

L'évaluation des risques est formalisée tous les trimestres.

Lors du 2ème trimestre une revue de tous les risques majeurs en liaison avec le cycle quantitatif ORSA est réalisée (approche « Top Down »).

Une analyse des processus avec les managers intermédiaires est réalisée lors du 4ème trimestre (approche « Bottom Up »).



B.3.c ORSA : Cycles annuels et exceptionnels

Le cycle annuel de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité « ORSA » a été réalisé.

En cas d'évènements importants, un cycle « ORSA exceptionnel » peut être déclenché. Les résultats 2021 pour AGRI PRÉVOYANCE ont nécessité ce cycle exceptionnel pour piloter les managements actions.

Les résultats de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité ont été soumis à l'examen du Comité d'Audit et des Risques et à l'approbation du Conseil d'Administration.

B.4 Système de contrôle interne

Le contrôle interne apporte un soutien pour atteindre les objectifs de la politique de gestion des risques. Il contribue notamment, à l'efficacité et l'efficience des opérations, la fiabilité des informations financières et à la conformité aux lois et règlements.

Le contrôle interne déployé suit le modèle efficient structuré en 3 lignes de maîtrise, préconisées par l'AMRAE et l'IFACI.

- Ainsi, la **première ligne** est constituée par les managers opérationnels qui mettent en place au jour le jour les pratiques les plus efficaces de gestion des risques au niveau de chaque processus, notamment par la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle adéquat, et communiquent les informations appropriées à la deuxième ligne. Ils sont accompagnés par l'animateur de contrôle interne de leur direction.
- La **deuxième ligne** est constituée des fonctions « supports » responsables de domaines d'expertises (sécurité de l'information, sécurité informatique, RH, juridique, service spécialisé de contrôle local, DPO...) et en transversalité de l'ensemble : les fonctions dédiées à l'animation du dispositif global de maîtrise des risques (fonction gestion des risques et contrôle interne, fonction vérification de la conformité, fonction actuarielle). Elle vérifie la conception et l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques documenté dans le référentiel de gestion des risques et de contrôle interne.
- La **troisième ligne**, l'Audit Interne, conduit le processus d'évaluation du dispositif de manière indépendante et fournit aux instances de surveillance et à la Direction Générale une assurance globale sur l'efficacité des deux premières lignes et de la gouvernance de l'organisation.

Par ailleurs, il faut également associer les actions des partenaires et parties prenantes externes « incontournables » que sont l'autorité de régulations, le commissaire aux comptes et les auditeurs externes.

B.5 Fonction d'audit interne

B.5.a Objectif de la fonction d'audit interne de l'entreprise

Le responsable d'audit, en tant que responsable fonction clé, a pour principale mission d'évaluer l'adéquation et l'efficacité de l'ensemble du système de contrôle interne et les autres éléments des systèmes de gouvernance.

B.5.b Mission de la fonction d'audit interne de l'entreprise

La fonction Audit interne est en charge :

- du pilotage du plan pluriannuel des missions d'audits externes et internes,
- de la coordination de tous les audits externes,
- de la réalisation des missions du plan d'audit,
- du suivi des recommandations d'audit,
- de la communication avec le Conseil d'Administration et l'Autorité de Tutelle (ACPR).

B.5.c Cadre méthodologique

La fonction Audit interne utilise les méthodologies de place et notamment les normes professionnelles IFACI/IIA. La fonction Audit interne, au même titre que les autres fonctions clefs fait l'objet d'une revue externe par un cabinet extérieur à minima tous les 5 ans.

Les membres de la Direction Déléguée Audit Interne ont signé et paraphé le code de déontologie de l'audit interne qui leur impose le respect des principes d'intégrité, d'objectivité, de confidentialité et de compétence.

B.5.d Indépendance et objectivité de la fonction audit interne

La fonction clé audit interne est rattachée à la Direction Générale et reporte directement au Comité d'Audit et des Risques et aux Conseils d'Administration.

B.6 Fonction actuarielle

Rappels réglementaires

La fonction actuarielle :

- coordonne le calcul des provisions techniques,
- soutient la fonction gestion des risques,
- donne son avis sur la politique de souscription et de réassurance.

Plus précisément l'article 48 de la directive 2009/38/CE du 25/11/2009 décrit les missions de la fonction actuarielle :

« coordonner le calcul des provisions techniques ; garantir le caractère approprié des méthodologies et hypothèses ; apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions ; comparer les meilleures estimations aux observations empiriques ; informer le Conseil d'Administration de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques ; émettre un avis sur la politique globale de souscription ; émettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ; contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques. »

L'article 308 du règlement délégué 2015/35 du 10/10/2014 précise :

« En ce qui concerne la fonction actuarielle, le rapport régulier au contrôleur contient une vue d'ensemble des activités conduites par cette fonction durant la période de référence dans chacun de ses domaines de responsabilité, décrivant comment elle contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques. »

Activités de la fonction actuarielle

- Provisions techniques :
 - appréciation de la qualité des données utilisées pour le calcul des provisions et des plans de remédiation le cas échéant ;
 - revue des hypothèses, méthodologie et modélisation avec poursuite de l'amélioration continue du modèle de projection ;
 - revue des résultats et évolutions des provisions techniques ;

- revue de l'amélioration continue des contrôles et de la documentation.
- Politique souscription :
 - analyse et recommandations sur la politique écrite de souscription ;
 - recommandations sur le processus tarifaire ;
 - recommandations sur le processus de production des données ;
 - analyse des résultats de la politique de souscription et recommandations.
- Politique de réassurance :
 - contrôle de la mise en œuvre de la politique écrite ;
 - préconisations sur le plan de réassurance et l'étude des offres du marché.
- Contribution à la gestion des risques :
 - dans le cadre du calcul des SCR, coordination du calcul du SCR sur les risques de taux en lien avec le calcul des provisions techniques et celui sur le risque de défaut et de contrepartie ;
 - dans le cadre de l'ORSA, coordination des provisions techniques en meilleure estimation projetées. Ces projections sont réalisées dans le même cadre que les calculs pour le bilan prudentiel (outils, hypothèses et méthodologies).

De plus, les conclusions de la fonction Actuarielle font l'objet d'un rapport dédié présentant l'ensemble des travaux conduits, leurs résultats et indiquant toutes défaillances ainsi que des recommandations sur la manière d'y remédier.

B.7 Sous-traitance

Le GIE AGRICA GESTION a été mandaté pour gérer les activités.

Elle s'appuie sur des partenariats pour ses opérations métiers, de gestion des actifs financiers et informatiques qui sont encadrées par des politiques d'externalisation spécifiques.

Chaque politique décrit le périmètre de l'externalisation, les critères de définition d'une activité critique ou importante, les activités externalisées, les modalités d'externalisation, les prestataires retenus, la supervision des activités externalisées.

Les activités critiques externalisées

Pour l'externalisation métiers :

- la gestion des prestations complémentaires incapacité temporaire de travail,
- la gestion des prestations complémentaires santé.

Pour l'externalisation de la gestion des actifs financiers :

- des mandats de gestion obligataire,
- des fonds dédiés Actions et des fonds dédiés Obligations,
- un mandat de gestion immobilier.

Pour l'externalisation informatique :

- l'exploitation, le support et la maintenance corrective de l'outil de gestion de l'activité prévoyance,
- l'exploitation, le support et la maintenance des équipements réseaux et de sécurité.

Les activités externalisées critiques sont principalement confiées à des prestataires exerçant leurs activités en France.

B.8 Autres informations

Pas d'informations à notifier.

C. PROFILS DE RISQUES : FACTEURS DE RISQUES ET MÉCANISMES DE GESTION DES RISQUES

L'information de cette section est relative à la nature des risques de l'Institution et de son environnement. Afin de prévenir, détecter et gérer les risques de façon permanente, des processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques sont mis en œuvre conformément à la politique de gestion des risques et ORSA. Cette partie s'appuie sur le système de gestion des risques et les travaux 2022 du cycle ORSA dont le rapport a été soumis en décembre 2022 au Conseil d'Administration et auparavant à son Comité d'Audit et des Risques.

Les catégories de risques suivantes ont été identifiées : risques stratégiques, risques de souscription liés aux activités d'assurance vie et non-vie, risques de marché, risques de crédit, risques de liquidité, risques opérationnels et risques juridiques et conformité.

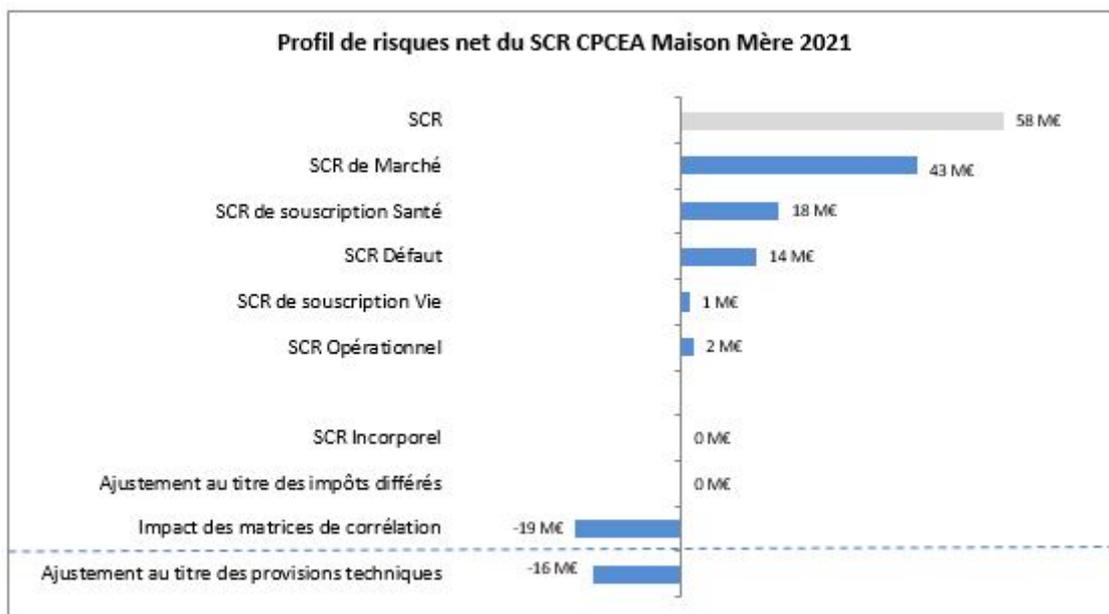
Les principaux axes d'attention de la couverture des risques majeurs :

Financiers	Assurantiels	Stratégiques	Opérationnels	Conformité
- Actions	- Prime et tarification	- Changement de contexte	- Qualité de service	- Durabilité
- Taux	- Dérive des frais		- Sous-traitance	- LCBFT
- Spread			- Cyber	- RGPD
				- Sapin II

Les principaux axes d'amélioration de la couverture des risques majeurs portent sur:

- le financier [F] avec la surveillance, le pilotage et l'amélioration continue ;
- l'assurantiel [T] (technique) avec la surveillance, le pilotage et l'amélioration continue ;
- le stratégique [S] avec la surveillance, le pilotage et le traitement des risques suivants :
 - ⊖ le risque lié à l'externalisation d'opération ;
- l'opérationnel [O] avec la surveillance, le pilotage et le traitement des risques suivants :
 - ⊖ le risque sur la difficulté de recrutement et les vacances de postes ;
 - ⊖ le risque sur la qualité de service insuffisante au regard des attentes clients ;
 - ⊖ le risque lié à une faille de sécurité pouvant entraîner une cyberattaque, un ransomware ;
 - ⊖ le risque de malveillance dans la gestion anonyme des administrateurs système et réseau ;
- la conformité [C] avec la surveillance, le pilotage et le traitement des risques suivants :
 - ⊖ les risques de non-conformité avec les travaux sur la déshérence, qualité de service sur le domaine des réclamations, la protection des données personnelles « RGPD » et leur durée de conservation, le pilotage trimestriel assurantiel et la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;
 - ⊖ le risque sur l'obligation déclarative FICOVIE ;
 - ⊖ le risque sur la conformité à la réglementation sur la durabilité.

Le graphique suivant montre le profil de risque du cycle ORSA 2022 par module et trié par importance.



La quantification de l'atténuation des risques intégrée à la formule standard se décompose de la façon suivante :

- -19 M€ liés à la corrélation entre les familles de risques,
- -16 M€ liés à l'ajustement au titre des provisions techniques.

Les risques présentés sont susceptibles, s'ils se réalisent, d'impacter de manière significative les services et la situation financière de l'Institution. D'autres risques, actuellement inconnus ou considérés comme mineurs ou modérés, peuvent dans le futur s'avérer majeurs et avoir des impacts significatifs.

C.1 Risques stratégiques

« Risques qui peuvent être induits par la stratégie elle-même, tels que l'accumulation de risques, par des facteurs externes, tels que l'environnement économique défavorable ou encore par des facteurs internes tels que certaines causes de risques opérationnels. »

Les facteurs de risques stratégiques sont :

→ Environnement économique

L'économie française subit un choc important de prélèvement extérieur d'au moins 1,5 % du PIB, du fait principalement de la forte hausse des prix de l'énergie en Europe, conséquence de la guerre russe en Ukraine. Il en résulte une inflation trop élevée et une ponction sur les revenus réels des entreprises et des ménages, en large partie cependant amortie par les finances publiques. Après une bonne résilience au cours de la plus grande partie de 2022, l'activité traverserait deux phases bien distinctes : un net ralentissement à partir de cet hiver, puis un recul des tensions inflationnistes et une reprise progressive de l'expansion économique en 2024 et surtout en 2025.

→ Évolution législative et réglementaire

Les évolutions législatives passées et à venir sont nombreuses et sources de risques. Ces évolutions peuvent impacter fortement le secteur de l'assurance de personnes, le secteur de la retraite et influencer sur le résultat futur et la solvabilité.

→ Situation concurrentielle

Les activités assurantielles s'opèrent sur un secteur très concurrentiel. La remise en cause de la légitimité de l'Institution sur son secteur professionnel pourrait affecter significativement sa situation.

Par ailleurs, le plan stratégique AGRICA PRÉVOYANCE a pour ambition d'accroître le chiffre d'affaires du Groupe en s'appuyant sur la complémentarité des forces des partenaires sur la chaîne de valeur opérationnelle. Il est décliné sur six volets : distribution, gestion, prévention, service digital, communication et organisation.

→ Orientation stratégique

La CPCEA poursuit la couverture en assurances de personnes de la population professionnelle agricole et retraite supplémentaire au travers de la filiale exclusive CPCEA RS.

→ Concentration de portefeuille

De par son histoire, l'Institution est exposée à la concentration du portefeuille. Elle a été créée par les partenaires sociaux dans l'objectif de gérer la protection sociale de leur secteur professionnel par des accords de branche. L'activité de l'Institution est portée principalement par deux accords de branche : la CCN52 et l'accord des cadres du Paysage. Le secteur est de plus en plus concurrencé et nécessite plus de proactivité.

→ Réputation

L'Institution est attentive au risque de réputation. Une veille permanente est réalisée.

La gestion des risques stratégiques :

La gestion des risques stratégiques est opérée directement par les Dirigeants effectifs et la Gouvernance. Les risques stratégiques font l'objet d'un suivi resserré.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques stratégiques à hauteur de 88 %.

C.2 Risques de souscription assurantielle

« Risques spécifiques aux activités techniques d'assurance. »

Les facteurs de risques de souscription sont :

→ Souscription vie

Les activités d'assurances de personnes en vie concernent notamment le capital décès, les rentes et indemnités funéraires. L'Institution est donc exposée aux risques de pertes ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement qui sont liées à la nature des risques couverts avec des incertitudes sur la mortalité, la longévité, les catastrophes, les rachats.

→ Souscription non-vie

Les activités d'assurances de personnes en non-vie concernent notamment la complémentaire santé, la chirurgie, l'incapacité, l'invalidité, l'inaptitude. L'Institution est ainsi exposée aux risques de pertes ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement qui sont liées à la nature des risques couverts avec des incertitudes sur la santé, la longévité, les pandémies, les accidents.

→ Souscription retraite supplémentaire des FRPS

Les activités d'assurances de personnes en vie concernent la retraite supplémentaire. Le FRPS est donc exposé aux risques de pertes ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement qui sont liées à la nature des risques couverts avec des incertitudes sur la mortalité, la longévité, les catastrophes, les rachats.

La gestion des risques de souscription assurantielle vie, non-vie :

La politique de souscription encadre la gestion des risques de souscription. Ils sont par ailleurs suivis par l'analyse des équilibres techniques au niveau de l'Institution.

Le Comité de Souscription analyse le portefeuille notamment sur le respect des niveaux d'équilibre. Dans le respect de la politique de souscription, des actions de rééquilibrage peuvent être déclenchées ainsi que des mesures de résiliation. Le suivi de ces actions est présenté au Comité Assurantiel dans le cadre des tolérances fixées par « l'ORSA ».

En matière d'atténuation de risque, l'Institution a souscrit deux traités de réassurance sur la couverture décès, l'un en excédent de sinistre en cas de capitaux élevés et l'autre en cas de catastrophe avec au moins 3 décès simultanés. La politique de réassurance est examinée par le Comité d'Audit et des Risques puis approuvée chaque année par le Conseil d'Administration.

La politique de réassurance est examinée par le Comité d'Audit puis approuvée chaque année par le Conseil d'Administration. Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques de souscription de 76 %.

C.3 Risques de Marché

« Risques liés à l'évolution des marchés financiers, de la gestion de bilan ou gestion financière. »

Les Institutions, les FRPS et la SGAPS sont exposés aux risques suivants :

→ Actions

L'exposition au marché des actions permet de profiter des rendements qu'offre ce type de placement, mais il expose également au risque de perte que pourrait engendrer une baisse des marchés actions.

→ Immobilier

L'exposition à l'immobilier permet de profiter des rendements qu'offre ce type de placement, mais il expose également au risque de perte que pourrait engendrer une baisse du marché immobilier.

→ Spread

La marge actuarielle ou spread d'une obligation (ou d'un emprunt) est l'écart entre le taux de rentabilité actuariel de l'obligation et celui d'un emprunt sans risque de durée identique : le spread est naturellement d'autant plus faible que la solvabilité de l'émetteur est perçue comme bonne.

→ Taux d'intérêt

La fluctuation des taux d'intérêt entraîne la variation du prix des actifs, obligations.

→ Concentration

Les risques supplémentaires supportés par un manque de diversification du portefeuille d'actifs ou d'une exposition importante au risque de défaut d'un seul émetteur de valeurs mobilières sont gérés avec les quotas et les niveaux d'emprise.

→ Performance financière

Le risque de performance financière est la perte liée à une insuffisance des performances des actifs en portefeuille, en capital et en revenu au regard des marchés et des risques pris.

La gestion des risques de marché :

La politique d'investissement cadre les opérations, fixe les limites ainsi que le management action en lien avec l'appétence définie par l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA). Par ailleurs, le Comité Financier suit les expositions et rend compte à la Commission des Placements et au Conseil d'Administration de manière régulière.

La politique d'investissement prend en compte les critères de l'article 132 de la directive 2009/138/CE sur le principe de la « personne prudente ». Notamment, les placements sont investis dans le meilleur intérêt des preneurs et des bénéficiaires.

En matière d'atténuation de risques financiers, il n'est pas fait recours à des mécanismes de couverture. Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques de marché.

C.4 Risques de crédit (Défaut)

L'Institution est exposée aux facteurs de risques suivants :

Le risque de contrepartie représente le risque de pertes dues à un défaut inattendu ou de détérioration de la notation des contreparties ou des débiteurs.

Il est à noter que la défaillance d'un réassureur pouvant entraîner des pertes est limité. Actuellement, deux traités de réassurance sont souscrits auprès d'un pool de 3 réassureurs.

C.5 Risque de liquidité

Si le « cycle inversé » propre aux activités d'assurance génère une position structurellement longue de trésorerie, le suivi de cette dernière au travers de la gestion prévisionnelle des flux constitue un outil de pilotage tant vertical que transverse qui fournit des indicateurs avancés de l'activité de l'Institution.

Le risque de liquidité fait l'objet d'un ajustement quotidien, ainsi que d'un suivi hebdomadaire reporté mensuellement au Comité Financier.

La segmentation du suivi est la suivante :

- Engagements d'exploitation ;
- Cash-Flow gap Obligataire/passif par échéance ;
- Risques techniques ;
- Capital souscrit non appelé sur Actions et FPCI ;
- Déshérence ;
- Suivi des flux de capitalisation estimés/réalisés.

C.6 Risque opérationnel

« Risque de pertes résultant de procédures internes, de membres du personnel, de systèmes inadéquats ou défectueux, ou d'événements perturbants. »

Les facteurs de risques opérationnels sont :

→ Exécution, livraison, gestion des processus

Risque sur la qualité de service insuffisante au regard des attentes clients. Des actions de renforcement de pilotage et de moyens sont en cours et doivent être poursuivies.

Risque de perte lié au traitement d'une opération ou à la gestion des processus : les retards, erreurs et la sécurité des processus métiers sont intégrés dans la gestion des risques et traités par les dispositifs de contrôle interne et de pilotage.

→ Sous-traitance

Risque lié à l'externalisation d'opérations.

Risque de défaillance d'un délégataire en charge de la gestion : des clauses sur les délais de rétractation sont intégrées aux conventions de délégation. En cas de rupture de service, en dehors d'un sinistre couvert par un plan de continuité d'activité, une sollicitation des autres acteurs du marché pourrait être engagée.

Risque de sous-traitance « métier » lié à l'externalisation d'activités de gestion : une équipe est affectée au contrôle de ces partenaires en lien avec le dispositif de contrôle interne.

Risque de sous-traitance lié à l'externalisation d'activité de gestion des actifs financiers : mandat de gestion action/diversification, mandat de gestion obligataire. Le Comité Financier rencontre régulièrement les sociétés de gestion financière.

Risque de sous-traitance lié à l'externalisation d'activité informatique : elle concerne l'exploitation, le support et la maintenance du progiciel de gestion assurantielle, le support et la maintenance des équipements réseaux et de sécurité.

→ Dysfonctionnement de l'activité et des systèmes

Risque de pertes ou de dommages résultant du non-respect de la sécurité des systèmes d'information par les utilisateurs autant internes qu'externes et le personnel informatique : une politique et des procédures de sécurité définissent les règles de sécurité à respecter. Un programme de sensibilisation est également déployé pour l'ensemble des collaborateurs.

Risque lié à une faille de sécurité : des audits de sécurité sont opérés régulièrement et les mesures d'amélioration sont permanentes. Des sensibilisations sur le sujet des cyberattaques sont réalisées auprès de l'ensemble des collaborateurs.

L'Institution bénéficie du plan de continuité d'activité du GIE et de ses partenaires. Elle est exposée au risque de continuité d'activité lié à l'inadéquation de ces plans. Le PCA fait l'objet d'un plan de tests bisannuels. Les résultats sont satisfaisants.

→ Produits et pratiques commerciales

Risque de pertes résultant d'un acte non intentionnel ou d'une négligence dans l'exercice professionnel face au client ou pertes résultant de la nature ou de la conception d'un produit : une vigilance particulière est opérée sur les recours et notamment sur les dossiers présentés par le médiateur.

→ Fraude interne

Risque de pertes dues à un acte intentionnel de fraude, de détournement de biens, d'infractions à la législation ou aux règles de l'entreprise qui impliquent au moins une personne en interne (gestionnaire ou administrateur informatique) : la gestion des risques et le contrôle interne traitent ce sujet.

→ **Emploi et sécurité sur le lieu de travail**

Risque d'impact sur la performance opérationnelle et métier, par manque d'anticipation de la transformation des besoins en emplois et compétences. La gestion prévisionnelle des emplois et compétences traite ce sujet.

Risque de difficulté de recrutement et de vacance de poste sur certains profils qui pourrait avoir un impact sur l'activité.

En matière de risque de dommages aux personnes, les dispositions sont prises pour protéger les collaborateurs et les personnes sur les locaux d'exploitation de l'Institution (incendie, défaillance électrique, agression, risques psychosociaux...).

→ **Dommages aux actifs corporels**

Risque de pertes résultant du dommage sur un actif corporel à la suite d'une catastrophe naturelle ou d'un autre sinistre : les locaux et biens sont couverts par des assurances.

La gestion des risques opérationnels :

La politique de gestion des risques encadre ces risques. Elle définit les obligations en la matière selon le modèle d'efficience sur trois lignes de maîtrise. Le contrôle interne fait partie de cette approche et entre en considération dans l'évaluation des risques résiduels. La partie système de gouvernance explicite le dispositif.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques opérationnels de 92 %.

C.7 Risques juridiques et de conformité

« Le risque de non-conformité est défini comme le risque de sanctions pénales ou civiles, de pertes financières significatives, ou d'atteinte à la réputation de l'Institution du fait de ne pas se conformer aux lois, règlements et dispositions administratives qui sont applicables à ses activités. »

Les facteurs de risques juridiques et de conformité sont :

Risque lié à la déshérence qui impose de rechercher les bénéficiaires des personnes et l'identification des prestations à régler. Les actions engagées les années précédents ont été poursuivies pour traiter le stock ainsi que les prestations à régler.

Risque de manquement lié à la capacité à démontrer la qualité des données. L'Institution bénéficie d'un programme visant à renforcer tous les composants entrant dans ce dispositif, de la politique à une nouvelle infrastructure fonctionnelle et informatique.

Risque de non-conformité au dispositif de la Directive de Distribution des Assurances. Afin de se conformer à la réglementation, les risques DDA sont monitorés.

Risque sur la conformité et la qualité de service sur le domaine des réclamations. Un chantier spécifique a été mis en place afin de faire face aux exigences liées à ce sujet. Une unité a été constituée pour gérer ces sujets et des plans d'actions sont en cours.

Risque de manquement à la protection des données personnelles « RGPD » et leur conservation. Des travaux sont en cours.

Risque de manquement aux dispositions de la Loi sur Lutte Contre le Blanchiment et Financement du terrorisme par le non-respect des dispositions mises en œuvre incluant les délégataires. Un plan d'action est en cours afin d'assurer la conformité sur cette thématique.

Risque relatif à l'obligation de déclaration fiscale. Une cellule sécurise ce sujet.

Risque relatif à l'obligation de reportings trimestriels à destination de l'ACPR. Des moyens supplémentaires ont été déployés sur ce sujet.

Risque sur le dysfonctionnement du dispositif du système de management des risques. Une politique de gestion des risques permet de couvrir tous les éléments nécessaires à une bonne gestion du management des risques.

Risque sur la conformité à la réglementation sur la durabilité.

→ **La gestion des risques juridiques et de conformité :**

La politique de conformité renforce le dispositif de contrôle interne avec notamment une fonction clé indépendante et dédiée à ces problématiques.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques juridiques et conformité de 89 %.

C.8 Autres risques importants

L'Institution est exposée au facteur de risques suivant :

→ **Fraude externe**

De par son activité, l'Institution est exposée aux risque de fraude lié à son métier. Les dispositions de maîtrise se retrouvent dans la conception des garanties et dans leur gestion. L'Institution déploie avec ses partenaires de gestion une attention particulière sur ce risque.

L'Institution a présenté dans les parties précédentes l'ensemble des risques importants qu'elle a identifié à fin décembre 2022.

C.9 Autres informations

Le niveau d'inflation actuel (reprise de l'économie nationale et impact de l'environnement international) a un impact sur les résultats. Il est suivi et matérialisé dans les scénarios 2022 projetés de l'ORSA.

Dans le cadre de la réforme des retraites, l'Institution est vigilante sur les potentiels impacts du relèvement de l'âge de départ à la retraite.

D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

D.1 Actifs

D.1.a Évolution des marchés 2022

L'élément le plus marquant de l'année 2022 pour l'économie et les marchés a été l'envolée de l'inflation. La hausse des prix à la consommation en zone euro a atteint 9,2% fin décembre après avoir dépassé les 10% en cours d'année.

Les banques centrales ont réagi fortement en faisant rapidement augmenter leurs taux d'intérêt, dégradant progressivement les perspectives de croissance économique. Sur l'année 2022, le principal taux directeur de la Réserve Fédérale Américaine est ainsi passé de 0,25% à 4,50% et celui de la Banque Centrale Européenne de -0,50% à 2,00%.

Ce brutal resserrement monétaire a eu des impacts négatifs significatifs sur les performances obligataires, la remontée des taux d'intérêt entraînant en effet une baisse de la valeur des obligations. L'indice représentatif des obligations d'état de la zone euro a ainsi baissé de 18,5%.

Cette hausse de l'inflation a également eu un impact négatif sur les marchés actions. Une inflation élevée et persistante, combinée aux facteurs d'ordre géopolitique, comme la guerre en Ukraine, pèse en effet sur la croissance. Tout au long de l'année 2022, la conjoncture économique, en particulier dans l'industrie, s'est détériorée et ce simultanément dans les pays développés et émergents. L'indice S&P500 sur les actions américaines a ainsi baissé de 18,1%. Malgré la crise énergétique, les actions ont été plus résilientes en Europe et le Stoxx 600 a baissé de 9,9%.

D.1.b Valorisation des actifs par catégorie

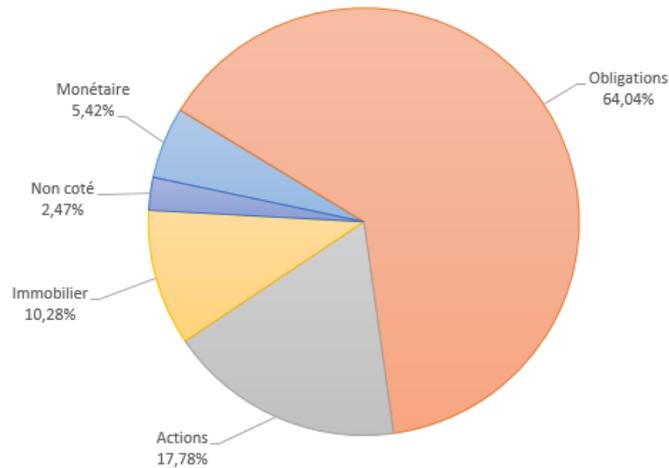
Répartition au 31/12/2022 des Actifs par catégorie d'identification :

Catégorie	Montant en Euros	Poids en %
Obligations Souveraines	22 376 055,38	6,60%
Obligations d'entreprises	81 565 369,53	24,05%
Actions	162 740 242,44	47,98%
Dont actions non cotées	0,00	0,00%
Dont SCI	17 121 500,00	5,05%
Dont participations (hors SCI)	145 618 742,44	42,94%
Fonds d'investissement	48 492 634,59	14,30%
Dont OPC Mixtes	18 821 645,78	5,55%
Dont OPC Actions	21 745 771,61	6,41%
Dont OPC Obligataires	3 260 637,20	0,96%
Dont FPCI	4 664 580,00	1,38%
Dont OPC Monétaires	0,00	0,00%
Trésorerie et Dépôts	22 609 708,43	6,67%
Prêts	1 371 155,11	0,40%
Immobilisations corporelles	0,00	0,00%
TOTAL ACTIF	339 155 165	100%

VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Globalement, la valorisation du portefeuille évolue à 339 M€ fin 2022 contre 365 M€ auparavant. La dépréciation de 26 M€ correspond à une baisse de 7% dont 10 M€ sont liés à la décapitalisation, 3,2 M€ aux revenus du portefeuille et - 19,2 M€ à l'effet Marchés.

CPCEA Prévoyance au 31/12/2022 hors participations
(184,7M€)



Par classe d'actifs :

Les participations s'élèvent à 146 M€ (hors SCI).

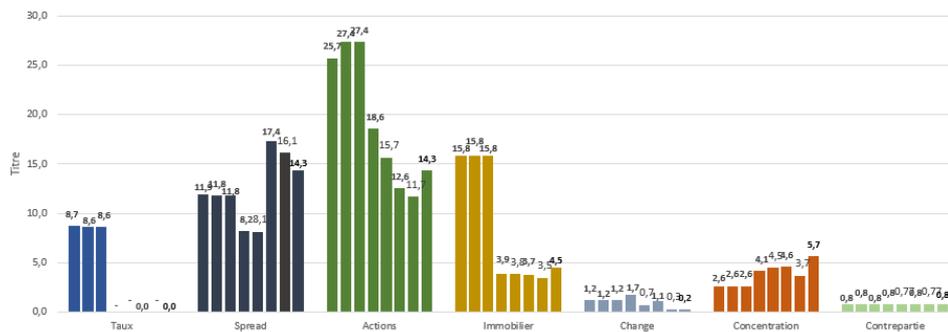
Le principal poste (hors participations) est constitué d'obligations en direct pour 104 M€.

L'immobilier représente 18 M€ (SCI, Prêts, les immobilisations corporelles)

Les fonds communs de placements constitués à 45% d'OPCVM actions s'élèvent à 48 M€.

Les liquidités atteignent 23 M€.

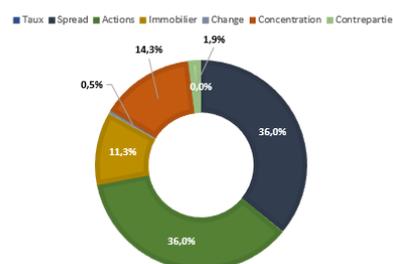
CPCEA PREV évolution du risque de marché avant diversification



CPCEA PREV évolution du risque de marché (M€)



CPCEA PREV Contribution au Risque de Marché



En 2022, le portefeuille d'investissements présente un niveau de risque de marché brut de 38,9 M€ en hausse de 2,5 M€ par rapport à 2021.

Le risque actions est en baisse de 4,2 M€ à 14,3 M€ en raison de la baisse des marchés actions ainsi que de la baisse du coefficient de volatilité communiqué par l'EIOPA.

Le risque de spread est en hausse de 6 M€ à 14,3 M€ en raison de l'achat des obligations émises par AGRI PRÉVOYANCE.

La composante immobilière représente 4,5 M€ en hausse de 0,6 M€.

Les risques de change, de concentration et de contrepartie sont accessoires.

D.1.c Bases, méthodes et hypothèses de valorisation

Bases et méthodes

La politique de la qualité des données financières a en 2018 fait l'objet d'une revue ayant pour objectif général de doter l'Institution de données financières exhaustives, pertinentes, exactes, traçables et auditables couvrant l'ensemble des actifs détenus par l'Institution y compris en transparence.

Afin de disposer de classes d'actifs détaillées homogènes en termes de nature et de risque tout en assurant une cohérence entre les différentes utilisations des données d'actifs, la méthodologie suivante a été retenue :

- La classification des actifs adoptée est la classification CIC (Complementary Identification Code) telle que définie par l'EIOPA et jointe en annexe I.

- Cette classification est précisée pour les actifs de la manière suivante :

- du fait de places de cotations multiples, le code pays retenu est le code pays du « Groupe Emetteur » au sens de Solvabilité II,
- le code CIC XT89 est affecté aux comptes courants de SCI,
- le code CIC XX25 est affecté aux obligations perpétuelles.

- Concernant le cas particulier des obligations, le type de taux est précisé dans l'outil de gestion, selon un format compatible avec le format « Ampère TPT v3 ».

- En vue de constitution de classes d'actifs pures au sens du risque sur la base d'agrégats, sont adjointes les notions suivantes :

- Zone géographique (OCDE, EEA, etc...),
- Devise,
- Critère ISR.

Dissociation

Afin de réduire les risques opérationnels, de limiter les conflits d'intérêts et d'éviter toute distorsion de valorisation tout en maîtrisant les coûts, sont appliquées en transverse deux dissociations structurelles :

- Les actifs détenus par les Institutions relèvent de l'outil de gestion alors que les actifs détenus en transparence relèvent pour l'essentiel du traitement des inventaires en transparence au format « Ampère TPT v3 ».

La problématique de valorisation des actifs répond à des enjeux et obligations spécifiques (établissement du bilan solvabilité II, article 10 du règlement délégué UE 2015/35, calculs des PDD/PRE) alors que la qualité des données financières répond à des enjeux et obligations internes (formalisation, contrôles, etc...).

Les Actifs sont valorisés selon les principes et méthodes précisés par les articles 9 à 13 du règlement délégué UE 2015/35/CE.

Valorisation des actifs

Les actifs sont valorisés selon les principes et méthodes précisés par les articles 9 à 13 du règlement délégué UE 2015/35/CE.

- Actifs bancaires

Les comptes de banques sont valorisés en date de valeur au niveau des informations fournies par les établissements bancaires et rapprochés par le service Trésorerie.

- Actifs obligataires et Actions

Si les sources de données listées au paragraphe 2.3 permettent d'obtenir des données observables pertinentes, les actifs obligataires et actions sont valorisés au prix « bid » (coupon couru inclus), les actifs actions sont valorisés au dernier cours coté.

Pour les calculs de sensibilité, la valorisation au prix « Mid » peut être utilisée.

VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Une donnée est dite pertinente si :

- la source de données est listée au paragraphe 2.3,
- la date de dernière mise à jour du cours côté est inférieure à cinq jours ouvrés,
- l'écart entre le prix pied de coupon « Bid » et le prix « Mid » est inférieur à 1% pour les obligations,
- pour les actions, le volume de transactions hebdomadaire est supérieur à la quantité détenue en portefeuille.

- Procédure de « forçage de cours »

En l'absence de données observables pertinentes, la procédure de « forçage de cours » est appliquée.

Elle doit rester conforme aux articles 9 à 13 du règlement délégué UE 2015/35/CE.

En particulier, dans le cas d'un besoin de données complémentaires, les données et traitements particuliers doivent être indépendants des parties prenantes.

- Participations

Les participations sont valorisées annuellement sur la base de leur actif net réévalué en valeur de marché, sans prise en compte d'élément incorporel ni de goodwill.

- OPC, FPCI

Les OPC et FPCI sont valorisés sur la base de la dernière valeur liquidative connue établie par la société de gestion du fonds.

Dans le cas particulier des FPCI, les opérations de souscription/rachat postérieures à la dernière valeur liquidative sont intégrées en tenant compte de l'éventuelle variation du passif du fonds.

- Actifs Immobiliers

Les actifs immobiliers sont valorisés annuellement sur la base de la valorisation établie par l'expert validé par l'ACPR conformément à l'article 5 de l'instruction 2017-I-09.

Il en va de même pour les parts de SCI.

- Actifs en transparence

Les SCI sont transparisés sur la base de l'actif immobilier et des comptes de banques.

Les fonds sont transparisés sur la base des inventaires au format « Ampère TPT v3 » du dernier jour ouvré du trimestre précédent.

Les contrôles de cohérence implicites subordonnant la bonne agrégation des inventaires transparisés assurent la cohérence des données.

Dans le cas des indicateurs internes sur la base des inventaires mensuels, les valorisations et données sensibles aux variations de marchés peuvent être ajustées.

Référentiels Valeurs

Afin de garantir la cohérence des données en transverse et dans le temps, sont administrés trois référentiels valeurs :

- le référentiel valeurs « caractéristiques »,
- le référentiel valeurs « marchés »,
- le référentiel émetteurs.

Critères de contrôles sur les données

Exhaustivité :

- suffisamment de données historiques pour apprécier le niveau de risque,
- aucune donnée pertinente n'est exclue sans justification.

Exactitude :

- les données sont exemptes d'erreurs importantes,
- les données provenant de périodes de temps différentes, mais utilisées aux fins de la même estimation, sont cohérentes,
- les données sont enregistrées en temps utile et de manière cohérente dans la durée.

Pertinence :

- les données sont adaptées aux fins pour lesquelles elles doivent être utilisées,
- les données reflètent adéquatement les risques auxquels l'entreprise est exposée.

Les données ont été collectées, traitées et appliquées de manière transparente et structurée sur la base d'une procédure documentée comprenant au moins : la définition des critères et une évaluation de la qualité, la définition des hypothèses formulées lors de la collecte, le processus et la fréquence d'actualisation.

D.1.d Différences de valorisation

Néant

D.1.e Crédit-bail

Néant

D.1.f Participation chez un assureur partenaire

Néant

D.1.g Impôts différés

Référentiel des normes et de la réglementation sur l'imposition différée

Préalablement à l'établissement du bilan prudentiel S2 et du calcul du SCR de l'Institution CPCEA, nous rappelons les normes et la réglementation. Les normes comptables sur le sujet sont internationales (IAS 12) et nationales (règlement comptable N° 99-02). Les dispositions fiscales locales sont le Code Général des Impôts et les courriers de la Direction de la Législation Fiscale sur l'entrée en fiscalité des Institutions de Prévoyance.

L'impôt différé représente l'imposition future par opposition à l'impôt exigible payable immédiatement. On considère d'une part l'imposition différée passive IDP (impositions futures) et d'autre part l'imposition différée active IDA (économies d'impôts futures).

Assiettes de calcul des impôts différés actif et passif

L'Institution CPCEA utilise 4 natures d'assiette de calcul des impôts différés : les différences temporaires entre le résultat social et le résultat fiscal, les écarts de réévaluation fiscale, les déficits fiscaux reportables, les retraitements pour passer du bilan social au bilan S2.

Les différences entre le résultat social et le résultat fiscal correspondent à des différences entre la valeur dans les comptes sociaux S1 et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif. Les différences temporaires sont dites imposables lorsqu'elles sont sources d'imposition future. Elles sont dites déductibles lorsqu'elles sont sources d'économies futures.

Les écarts de réévaluation fiscale représentent les différences entre valeurs fiscales et valeurs comptables des actifs de placement déterminées lors de l'entrée en fiscalité des Institutions de Prévoyance au 01.01.2012. Les plus-values correspondantes à des écarts de réévaluation fiscale peuvent être réalisées en franchise d'impôt. Elles sont sources d'économies futures car elles sont exonérées d'impôt sur les sociétés lors des cessions ultérieures.

Les déficits fiscaux reportables sont imputés au cours des exercices futurs et ont pour effet comptable d'alléger l'impôt. L'allègement d'impôt résultant de cette imputation ne sera constaté qu'au titre de l'exercice d'imputation, et non au titre de l'exercice ayant constaté le déficit. Afin de faire coïncider les différents effets comptables, il est possible sous conditions de constater le futur allègement.

Les impôts différés sur les retraitements pour passer du bilan social (bilan comptable) au bilan S2 (bilan prudentiel) sont les suivants : évaluation en valeur de marché des placements, évaluation des provisions techniques en valeur actuelle, autres ajustements de valeurs et autres créations d'actifs et de passifs spécifiques. Ces écritures pour passer du référentiel S1 au référentiel S2 ajustent les valeurs économiques des actifs et des passifs y compris imposition différée active ou passive.

Taux d'impositions utilisés

L'évaluation de l'impôt différé est réalisée selon la méthode du report variable. Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués en utilisant le taux d'impôt et les règles fiscales en vigueur à la clôture de l'exercice et qui seront applicables lorsque la différence se résorbera (taux applicables pour calculer la recouvrabilité). Le taux d'imposition différée utilisé fin 2022 est de 25,83% (soit un taux de 25% majoré d'une contribution sociale de 3,3%). Les taux légaux d'imposition pour les exercices prochains seront les suivants :

2023 : taux de 25,83% (25% d'IS et contribution sociale de 3,3%)

2024 : taux de 25,83% (25% d'IS et contribution sociale de 3,3%)

2025 : taux de 25,83% (25% d'IS et contribution sociale de 3,3%)

Compensation des impôts différés actif et passif opérée dans la présentation au bilan

Sur le principe, tous les passifs d'impôts différés doivent être pris en compte au bilan. En revanche, les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs. Dans cette situation, ils sont retenus seulement à hauteur des passifs et compensés.

VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

En pratique, une position globale d'IDP nette d'IDA doit être prise en compte au bilan. Les positions d'IDA compensent les IDP dans la limite de ces derniers. Une position d'IDA nette d'IDP doit faire l'objet d'une analyse de recouvrabilité.

Méthode utilisée pour démontrer le caractère recouvrable des impôts différés actif

En situation d'impôt différé actif, l'Institution n'utilise pas à ce jour de méthode spécifique destinée à démontrer le caractère recouvrable de l'impôt. En conséquence, aucun impôt différé n'est reconnu à l'actif du bilan prudentiel.

Montant d'impôts différés au 31/12/2022

En lien avec la méthodologie présentée, le tableau ci-dessous présente l'évaluation des impôts différés au 31/12/2022 :

Actif général - Prévoyance - en M€	Montant social	Montant S2	IDA+/IDP au 31/12/2022
Différences temporaires	24,9		6,4
Écarts de réévaluation fiscale	4,5		1,1
Déficits fiscaux reportables	31,7		8,2
Retraitements S2	-225,1	-266,8	-7,1
TOTAL avant recouvrement			8,6
TOTAL après recouvrement	0	-0	0

Ajustement visant à tenir compte de la capacité d'absorption de pertes par les impôts différés.

Un choc du bilan prudentiel est prévu par la réglementation Solvabilité dans le cadre du calcul du SCR (Article 207 du règlement délégué S2) La capacité d'absorption des pertes par l'imposition différée doit être estimée.

La position retenue par le GROUPE AGRICA en lien avec les références réglementaires est la suivante :

- Lorsque le bilan prudentiel présente, une situation d'IDA net nul, l'ajustement par les impôts différés est nul ;
- Lorsque le bilan prudentiel présente une situation d'IDP net, l'ajustement par les impôts différés est limité au montant d'impôts différés passifs du bilan prudentiel.

D.2 Provisions techniques

Cette partie a pour objet de décrire les méthodes, présenter les hypothèses et analyser les résultats de calcul des provisions techniques du bilan prudentiel.

D.2.a Montant des provisions techniques

Les activités de l'institution sont affectées aux lignes d'activité suivantes :

- Vie :
 - 30 - Assurance vie avec participation aux bénéficiaires ;
 - 32 - Autre assurance vie ;
 - 36 - Réassurance Vie.
- Santé similaire à la vie :
 - 33 - Rentes découlant de contrats non-vie et relatifs à l'assurance santé.
- Santé non similaire à la vie :
 - 1 - Frais médicaux ;
 - 2 - Perte de revenus.

Le tableau suivant présente le montant des provisions techniques brutes de réassurance au 31/12/2022.

VIE

Provisions	2021	2022	Écart en M€
Provisions Techniques	27,2	24,9	-2,3
Meilleure Estimation	26,3	23,9	-2,3
Marge de Risque	0,9	1,0	0,1

SANTÉ SIMILAIRE A LA VIE

Provisions	2021	2022	Écart en M€
Provisions Techniques	18,1	15,7	-2,4
Meilleure Estimation	17,5	15,1	-2,4
Marge de Risque	0,6	0,6	0,0

SANTÉ NON SIMILAIRE A LA VIE

Provisions	2021	2022	Écart en M€
Provisions Techniques	60,9	47,9	-12,9
Meilleure Estimation	58,9	46,1	-12,8
Marge de Risque	2,0	1,9	-0,1

TOTAL

Provisions	2021	2022	Écart en M€
Provisions Techniques	106,1	88,5	-17,6
Meilleure Estimation	102,6	85,1	-17,5
Marge de Risque	3,4	3,5	0,0

Synthèse des évolutions

Les provisions techniques s'élèvent à 88,5 M€ au 31/12/2022, soit une baisse de -16,6% par rapport à l'exercice précédent. La ventilation est la suivante :

- 54% en santé non similaire à la vie ;
- 28% en vie ;
- 18% en santé similaire à la vie.

En santé non similaire à la vie, les provisions techniques baissent fortement en 2022 (-12,9 M€). En effet, les refacturations, auparavant comptabilisées pour compenser la clôture anticipée, ne sont plus prises en compte en 2022. Les prestations de novembre et décembre ont été estimées et enregistrées dans les comptes de prestations. S'ajoute à cela, la baisse du solde de PE/PBB (-3,6 M€) au 31/12/2022.

En vie et santé similaire à la vie, les provisions techniques baissent respectivement de -2,3 M€ et -2,4 M€. Cette évolution est en partie due la baisse du BEL de sinistres passés (-4,9 M€ et -3,3 M€ qui résulte d'une moindre sinistralité) en partie compensée par une augmentation du BEL de frais (+0,3 M€ et +0,9 M€) ainsi que l'augmentation des PE (+1,5 M€) et du BEL de primes (+0,4 M€) en vie.

La marge de risque s'élève à 3,5 M€, elle reste stable entre 2021 et 2022.

Montants recouvrables au titre de la réassurance

Au 31/12/2022, il n'y a pas de provisions cédées en réassurance proportionnelle en CPCEA.

D.2.b Provisions en meilleure estimation**D.2.b.1 Principes réglementaires et opérationnels**

Les méthodes de calcul de la meilleure estimation vont consister à projeter l'ensemble des flux de trésorerie (cotisations, prestations, frais) attendus à compter du 01/01/2023 sur la base des engagements de l'Institution au 31/12/2022.

La détermination des flux de trésorerie s'appuie en grande partie sur les travaux de calcul des provisions techniques en norme sociale. La meilleure estimation est basée sur les mêmes données que la provision sociale en tenant compte également :

- des cotisations futures et des prestations associées ;
- des écarts méthodologiques entre les référentiels social et prudentiel pour les prestations garanties ;
- des prestations discrétionnaires futures en lien avec les futures décisions de gestion ;
- de l'ensemble des frais futurs ;
- de la différence d'actualisation :
 - taux technique constant en norme sociale ;
 - courbe des taux sans risque EIOPA pour la meilleure estimation fixée par la directive 2009/138.

Le processus d'obtention des données de passif est inchangé par rapport à l'année 2021. Il est basé sur les travaux de l'arrêté social et les contrôles tout au long de la chaîne de production des provisions en meilleure estimation permettent de garantir l'exhaustivité et la justesse par rapport aux comptes sociaux.

Le processus d'obtention des données relatives aux placements est similaire à celui de l'année dernière mais a fait l'objet d'ajustements techniques de sorte à d'une part sécuriser et fluidifier les échanges et d'autre part améliorer le dispositif de contrôles. Une feuille de route a été établie sur 2023 en ce sens de sorte à continuer l'amélioration du processus général et opérationnel.

D.2.b.2 Retour sur les provisions sociales

SYNTHÈSE PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

Le tableau suivant présente la ventilation des provisions sociales selon les lignes d'activités prudentielles :

Ligne d'activité (En M€, y compris acceptation et PE/PPB)	2021	2022	Évolution
Sous total Vie	25,6	24,7	-0,9
30 Assurance vie avec participation aux bénéficiaires (y.c RS)	23,6	23,0	-0,6
32 Autre assurance vie	2,0	1,7	-0,3
Sous total Santé similaire à la vie	16,7	14,9	-1,8
33 Rentes découlant de contrats non-vie et relatifs à l'assurance santé	16,7	14,9	-1,8
Sous total Santé non similaire à la vie	73,8	65,6	-8,2
1 Frais médicaux	33,8	26,4	-7,4
2 Perte de revenus	40,0	39,2	-0,9
TOTAL Général CPCEA	116,0	105,2	-10,9

Au global, les provisions sociales de l'Institution s'élèvent au 31/12/2022 à 105,2 M€ en diminution par rapport à l'exercice précédent de -10,9 M€, soit -9,4%. Cette évolution s'explique majoritairement par la baisse des provisions Santé non similaire à la vie, induite par :

- En 2021, des refacturations étaient comptabilisées dans les comptes de provisions en Santé en raison de la clôture anticipée de l'année comptable en cours. Sur 33,8 M€, ces refacturations représentaient 8 M€ de provisions,
- En 2022, aucune refacturation n'est comptabilisée. Afin de compléter l'année comptable en cours, des prestations sont estimées et enregistrées dans les comptes de prestations. De ce fait, les provisions en santé diminuent en 2022.

La répartition des provisions Prévoyance/Santé par ligne d'activité est proche de l'exercice précédent :

- les provisions Vie représentent 23,5% des provisions totales,
- les provisions Santé similaire à la vie représentent 14,1% des provisions totales,
- les provisions Santé non similaire à la vie représentent 62,4% des provisions totales.

Les variations des provisions techniques sont portées :

- Les capitaux décès (-2,0 M€): La baisse des provisions en décès est en lien avec les baisses de garanties prévues dans l'avenant 51 et l'observation de boni sur les survenances 2020 et 2021. Les bonis résultent de la prudence prise en compte au 31/12/2021 permettant de maîtriser les aléas dus à la volatilité du portefeuille,
- La ligne de métier 1: elle diminue de -7,4 M€ en lien principalement avec la baisse des provisions santé (-7,5 M€) suite à la suppression des refacturations,
- La lob 2 qui diminue de -0,9 M€ suite à la baisse du solde de PPB/PE retenu au 31/12/2022 (-3,7 M€) et la baisse de l'incapacité en cours (-0,9 M€) compensée, en partie, par une hausse de l'invalidité en attente (+3,8 M€) résultant d'ajustement au S/P qui permet de combler les malis récurrents sur les anciennes survenances ($\geq N-4$).

Au final, la somme de ces variations conduit à une évolution de -10,9 M€ (-9%) par rapport à l'arrêté du 31/12/2021.

D.2.b.3 Méthodes de calculs de la provision en meilleure estimation

Les principes de calculs des provisions en meilleure estimation sont inchangés par rapport au 31/12/2021.

L'évaluation des engagements du régime est menée séparément entre :

- les engagements garantis ;
- les engagements relatifs aux frais de placements ;
- les engagements relatifs aux frais de gestion ;
- les engagements discrétionnaires correspondant aux futures décisions de distribution de résultats.

Les engagements garantis sont déterminés sur la base des mêmes données que pour le calcul des provisions sociales.

Le périmètre de la frontière des contrats est d'une année pour l'ensemble du portefeuille. Les hypothèses relatives à la provision pour primes futures sont fournies par les équipes en charge de la souscription et issues des revues tarifaires et contractualisations effectives au 01/01/2023.

Les frais en coût complet sont modélisés en pourcentage des cotisations et/ou des prestations : les éléments constitutifs des taux de frais sont communiqués par le Contrôle de Gestion.

Les futures décisions de gestion relatives au passif sont les suivantes :

- Pour les garanties prévoyance-santé, la revalorisation des prestations est égale à l'inflation projetée en risque neutre. Les provisions d'égalisation et provisions pour participation aux excédents au 31/12/2022 sont également prises en compte dans les prestations discrétionnaires futures.

Les futures décisions de gestion relatives à l'actif sont les suivantes :

- Atteinte de l'allocation cible des placements en stock ;
- Réalisation de tout ou partie des plus-values latentes des actions, participations stratégiques, immobiliers de placement, OPCVM monétaires, OPCVM taux et OPCVM actions lorsqu'elles dépassent un certain seuil.

D.2.b.4 Principales hypothèses concernant la provision en meilleure estimation

Les hypothèses nécessaires au calcul de la meilleure estimation sont les suivantes :

- Courbe des taux sans risque, jeux de scénarios économiques et inflation ;
- Allocation cible et politique de réalisation des plus-values latentes ;
- Données relatives aux provisions pour primes futures : chiffre d'affaires, ratio S/P, taux de chargements contractuels ;
- Taux de frais de gestion ;
- Tables de mortalité.

Courbe des taux sans risque et Inflation

Le taux sans risque est donné par la courbe des taux EIOPA (zone EURO) au 31/12/2022. L'Institution a fait le choix de recourir à la correction pour volatilité dans le calcul de ses engagements.

La hausse moyenne des taux sans risque par rapport à 2021 est de l'ordre de 1,97% sur un horizon de 60 ans.

La courbe d'inflation est issue du générateur de scénarios économiques risque neutre et est utilisée comme hypothèse de revalorisation des prestations (garantie prévoyance et retraite supplémentaire). Pour les calculs au 31/12/2022, l'inflation projetée est plus élevée en 2022 sur les 25 premières années, puis devient inférieure à celle projetée en 2021.

Hypothèses relatives aux provisions pour primes futures

En lien avec une frontière des contrats de 1 an, les hypothèses relatives aux provisions pour primes futures concernent les engagements au titre de l'année d'assurance 2023 :

- Chiffre d'affaires, diminué des affaires nouvelles et des versements individuels facultatifs, et taux de chargements contractuels pour l'ensemble du portefeuille,
- Ratio S/P pour le seul portefeuille prévoyance-santé où le montant de la prime considérée pour le calcul est le chiffre d'affaires net de chargements contractuels.

Pour les 3 grandes familles de garanties vie, arrêt de travail et santé de l'actif général, par comparaison avec les hypothèses du 31/12/2021 relatives à l'année d'assurance 2022, ces hypothèses induisent globalement une baisse des provisions en meilleure estimation.

Taux de frais de gestion

Les taux de frais de gestion, appliqués aux cotisations et prestations, permettent de déterminer les frais d'acquisition, d'administration et de gestion des sinistres.

Les frais calibrés en 2022 sont projetés sur 60 ans sur la base de l'évolution de l'inflation induisant une augmentation récurrente des taux de frais sur l'horizon de projection.

Notons que la méthodologie de calibrage des frais (passage en coût unitaire) sera revue au cours de l'année 2023 sur la base de la recommandation de l'ACPR.

D.2.b.5 Analyse de variation de la provision en meilleure estimation

Le tableau suivant présente les provisions en meilleure estimation par ligne d'activité et leur évolution par rapport au 31/12/2021:

Ligne d'activité	2021	2022	Écart en M€
1 – Frais médicaux	23,5	11,4	-12,1
2 – Perte de revenus	35,4	34,6	-0,8
30 – Assurance vie avec participation aux bénéfices	23,5	22,0	-1,5
<i>dont 30 - Assurance vie avec participation aux bénéfices (prev/santé)</i>	23,5	22,0	-1,5
32 – Autre assurance vie	2,0	1,3	-0,7
33 – Rentes découlant de contrats non-vie et relatifs à l'assurance santé	17,5	15,1	-2,4
36 – Réassurance Vie	0,8	0,6	-0,2
TOTAL	102,6	85,1	-17,6

Les provisions en meilleure estimation de l'Institution s'évaluent à 85,1 M€ au 31/12/2022, en baisse de -17,6 M€ (-17,1 %) par rapport au 31/12/2021. Cette évolution est portée par la Lob 1, impactée par les changements de méthodes de calcul des provisions techniques.

Les lignes d'activité Frais médicaux, Perte de revenus et Assurance vie avec PB représentent 80% de la meilleure estimation. Les Rentes découlant de contrats non-vie et relatifs à l'assurance santé pèse 18% tandis que les autres lignes d'activité (32 et 36) pèsent moins de 2,0% du portefeuille.

D.2.b.6 Comparaison entre norme sociale et norme prudentielle

Le tableau ci-dessous explique le passage des provisions sociales à la meilleure estimation au 31/12/2022.

Variations	Vie	Santé SLT	Santé non SLT	En M€
Provisions techniques en norme sociale	24,5	15,0	65,6	105,0
Meilleure estimation	23,9	15,1	46,1	85,1

Le montant total des provisions en meilleure estimation au 31/12/2022 est de 85,1 M€, en baisse de -20 M€ par rapport aux provisions techniques en norme sociale.

Le principal facteur expliquant cette baisse est l'exclusion de la PRC (-15,4 M€) dans la meilleure estimation car l'étude de la frontière des contrats a montré que la CPCEA ne détient pas d'engagement viager au titre de la loi Evin.

Les prestations discrétionnaires futures (+4,3 M€, en lien avec les hypothèses d'inflation), les provisions pour primes futures (+2,5 M€ induit par des hypothèses de S/P dégradés en particulier sur la santé NSLT) ainsi que les frais (+1,5 M€) en lien avec le changement des hypothèses de frais) atténuent l'écart entre les provisions en norme sociale et la meilleure estimation.

L'actualisation (-6,8 M€) et les taux de boni-mali (impact de -6,2 M€ sur les prestations garanties) contribuent à accroître l'écart entre la meilleure estimation et les provisions techniques en norme sociale.

D.2.c Marge de Risque

Le tableau ci-dessous présente la variation de la marge de risque relative aux garanties prévoyance-santé :

En M€	2021	2022	Écart
Marge de risque Actif général	3,4	3,5	0,0

La marge de risque s'élève à **3,5 M€** au 31/12/2022, en stabilité par rapport à l'exercice précédent.

D.2.d Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

La réglementation prévoit 2 mesures transitoires et 2 mesures relatives aux garanties de long terme.

Les mesures transitoires concernent les taux d'intérêts sans risque d'une part et les provisions techniques d'autre part. L'Institution ne recourt à aucune de ces mesures.

Les mesures relatives aux garanties de long terme sont l'ajustement égalisateur et la correction pour volatilité.

L'Institution utilise uniquement la correction pour volatilité.

Le tableau ci-dessous présente l'impact de la correction pour volatilité sur les provisions techniques, les fonds propres et les ratios de couverture :

Montant en M€	Avec correction pour volatilité	Sans correction pour volatilité	Impact de la correction pour volatilité
Provisions techniques	88,5	89,1	-0,6
Fonds propres de base	266,8	266,3	-0,6
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	266,8	266,3	-0,6
Capital de solvabilité requis	56,1	55,9	-0,2
Taux de couverture du SCR	4,8	4,8	0,0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	266,8	266,3	-0,6
Minimum de capital requis	14,0	14,0	0,0
Taux de couverture du MCR	19,0	19,0	0,0

La prise en compte de la correction pour volatilité n'a pas d'impact sur la solvabilité de l'Institution.

L'Institution reste solvable en cas d'utilisation de la courbe des taux sans correction pour volatilité.

D.3 Autres passifs

D.3.a Crédit-bail

Néant

D.3.b Provisions autres que les provisions techniques et dettes subordonnées

Néant

D.3.c Avantages salariaux

L'Institution CPCEA est membre du GIE AGRICA GESTION. En 2017, le groupement a souscrit un contrat d'assurance pour couvrir les engagements sur Indemnités Fin de Carrière du personnel.

D.3.d Impôts différés

Voir D.1.g

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

Néant

D.5 Autres informations

Néant

E. GESTION DU CAPITAL

E.1 Fonds propres

E.1.a Fonds propres de base

ÉTAT DE VARIATION DES FONDS PROPRES S2 (EN M€)

Désignation	Réserves au 01/01/2022	Affectation du résultat	Autres mouvements	Réserves au 31/12/2022
Fonds d'établissement constitué	0,4			0,4
Sous-total Fonds initial	0,4			0,4
Réserves	215,0	-7,5	-0,7	206,8
Réserve P/Fonds de Garantie	0,2			0,2
Réserve spéciale de solvabilité	7,1			7,1
Report à nouveau	1,2			1,2
Résultat de l'exercice	-7,5	+7,5	+9,4	9,4
Ajustements liés au passage S1/S2	66,0		-24,3	41,7
Sous-total Réserve de réconciliation	282,0		-15,6	266,4
Ajustements IDA+/IDP -	0,0			0,0
Fonds propres restreints	0,0			0,0
TOTAL	282,4		-15,6	266,8

Les conditions de reconnaissance des fonds propres de l'Institution CPCEA dans le référentiel Solvabilité 2 sont prévues aux articles 93 et 94 de la Directive 2009-138.

Les fonds propres de base de CPCEA représentent au 31/12/2022 un total de **266,8 M€** répartis de la manière suivante :

- **Fonds initial** correspondant au fonds d'établissement constitué à l'origine du montant minimum soit **0,4 M€**.
- **Réserve de réconciliation pour un total de 266,4 M€** avec des éléments provenant des comptes sociaux à hauteur de **224,7 M€** et des ajustements de **41,7 M€** liés aux retraitements pour passer de S1 à S2.
- **Pas d'Impôts différés au 31/12/2022.**

Ils sont classés en TIER :

- -TIER 1 : 266,8 M€
- -TIER 2 : 0,0
- -TIER 3 : 0,0

E.1.b Fonds propres auxiliaires

Néant

E.1.c Évolution des fonds propres

Les fonds propres S2 de l'Institution CPCEA enregistrent un total de 266,8 M€ fin 2022 en baisse de 15,6 M€, soit -5,4% par rapport à l'exercice précédent.

Au titre de l'exercice 2022, les fonds propres de base de l'Institution augmente de 8,7 M€ du fait du résultat social de l'exercice et d'un prélèvement sur la réserve de capitalisation.

Les retraitements pour passer de S1 à S2 représentent une diminution des fonds propres de 41,7 M€ avec une contribution négative des placements à l'actif net de 25,2 M€ et une contribution négative des provisions à l'actif net de 16,5 M€. L'analyse détaillée est en page suivante.

Enfin, la variation de l'imposition différée reste inchangée.

Les placements enregistrent une diminution de 55% des retraitements en valeurs de marché de -30,8M€ d'un exercice sur l'autre.

Les provisions affichent des retraitements en valeurs prudentielles de 16,5 M€ d'un exercice sur l'autre. Les évolutions proviennent des provisions vie en meilleure estimation et de la marge de risque vie soit une variation totale de 6,5 M€.

AJUSTEMENTS LIÉS AUX RETRAITEMENTS POUR PASSER DE S1 A S2 (EN M€)

Placements et Provisions	Retraitements pour passer de S1 à S2 au 01/01/2022	Variations	Retraitements pour passer de S1 à S2 au 31/12/2022
Immobilier & Participations	34,7	-3,2	31,5
Actions	0		0,0
Obligations	7,1	-17,8	-10,7
OPCVM	14,2	-9,8	4,4
Placements	56,0	-30,8	25,2
Provisions non vie	15,0	+4,4	19,4
Marge de risque provisions non vie	-2,0	+0,2	-1,8
Provisions vie	-1,5	+1,0	-0,5
Marge de risque provisions vie	-1,5	+0,9	-0,6
Provisions	10,0	+6,5	16,5
TOTAL	66,0	-24,3	41,7

E.1.d Projection des fonds propres

Dans le rapport ORSA 2022, les projections de résultat de CPCEA sur la période 2022-2026 laissent envisager dans le scénario stratégique, des résultats sociaux fluctuant entre -2,6 M€ et +0,8 M€ et qui devraient participer à une dégradation des fonds propres prudentiels.

E.1.e Disponibilité des fonds propres

Les fonds propres de CPCEA sont intégralement disponibles pour un montant de 266,8 M€.

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

E.2.a Montant du capital de solvabilité requis

Du fait du cantonnement du régime de retraite supplémentaire, le capital de solvabilité requis de l'Institution est égal à la somme des capitaux requis pour l'actif général d'une part et le canton retraite d'autre part.

ÉVOLUTION GLOBALE DU SCR ENTRE 2021 ET 2022

En M€	2021	2022	Écart en M€
SCR Canton Retraite	0,0	0,0	0,0
SCR Actif général	58,5	56,1	-2,4
Capital de solvabilité requis	58,5	56,1	-2,4

L'évolution du capital de solvabilité requis est marquée par l'augmentation de l'ajustement par les provisions techniques de -2,2M€.

Le SCR de l'Institution s'établit à 56,1 M€ en 2022 en baisse de -2,4 M€ (-4,0%) sur l'exercice, qui correspond uniquement au SCR de l'actif général, celui-ci était de 58,5 M€ au 31/12/2021.

E.2.b Capital de solvabilité requis – Actif général

Le tableau ci-dessous montre la décomposition du capital de solvabilité requis de l'actif général (prévoyance) au 31/12/2022 et son évolution par rapport au 31/12/2021.

En M€	2021	2022	Écart en M€
Risque de contrepartie	13,6	10,9	-2,7
Risque de marché	57,4	57,7	0,3
Risque de souscription en Vie	5,6	6,1	0,5
Risque de souscription en Santé	19,8	20,3	0,6
Impact des matrices de corrélation	-23,9	-23,0	0,9
Capital de solvabilité requis de base (BSCR)	72,4	71,9	-0,5
Risque opérationnel	2,1	2,4	0,3
Ajustement au titre des provisions techniques	-16,0	-18,2	-2,2
Ajustement au titre des impôts différés	0,0	0,0	0,0
Capital de solvabilité requis	58,5	56,1	-2,4

Le SCR de l'actif général ressort à 56,1 M€ en 2022 en baisse de -2,4 M€. Il est principalement composé du SCR de contrepartie (-2,7 M€) partiellement compensé par les SCR Marché/Santé/Vie (+1,4M€).

La baisse du SCR de contrepartie est principalement portée par la diminution de l'assiette des créances de type 2 entre 2021 et 2022.

La baisse du capital de solvabilité requis s'explique principalement par un ajustement au titre des provisions techniques plus important. De plus, en l'absence d'impôt différé, aucune absorption de pertes n'est prise en compte en 2022.

E.2.c Minimum de capital requis

Le tableau suivant présente le minimum de capital requis de l'Institution CPCEA au 31/12/2022 et son évolution par rapport au 31/12/2021.

En M€	2021	2022	Écart en M€
MCR combiné	14,6	14,0	-0,6
Plancher	6,2	6,2	0,0
MCR	14,6	14,0	-0,6

Le MCR déterminé en 2022 correspond aux MCR linéaires évalués à 14,0 M€ en baisse de -0,6 M€.

A noter que le MCR n'est pas impacté par les minimum, maximum et plancher absolu.

E.3 Utilisation du sous-module « Risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

L'Institution n'utilise pas le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée prévu à l'article 304 de la directive 2009/138/CE pour le calcul du capital de solvabilité requis.

E.4 Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

L'Institution n'utilise aucun modèle interne ou partiel pour le calcul du capital de solvabilité requis.

E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

En M€	2021	2022	Écart
Fonds propres de base	282,4	266,8	-15,5
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	282,4	266,8	-15,5
SCR	58,5	56,1	-2,4
Taux de couverture du SCR	483%	475%	-8%
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	282,4	266,8	-15,5
MCR	14,6	14,0	-0,6
Taux de couverture du MCR	1931%	1902%	-30%

GESTION DU CAPITAL

L'Institution couvre au 31/12/2022 le capital de solvabilité requis (SCR) et le minimum de capital requis (MCR).

Le taux de couverture du SCR diminue de -8 points en 2022 pour atteindre 475%.

La baisse du taux de couverture est expliquée par une diminution significative des fonds propres éligibles en lien avec la baisse des PMVL. Cette baisse de la richesse latente est due à la dépréciation des obligations du fait de la hausse des taux d'intérêts.

Les conclusions du rapport ORSA 2022 ne font pas apparaître de risque significatif de non couverture des SCR et MCR à horizon 2025.

E.6 Autres informations

Néant

F. ANNEXES : LES ÉTATS QUANTITATIFS

S.02.01.01
Balance sheet

S.02.01.01.01
Balance sheet

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
Assets			
Goodwill	R0010		
Deferred acquisition costs	R0020		
Intangible assets	R0030	0,00	17 000,00
Deferred tax assets	R0040		
Pension benefit surplus	R0050		
Property, plant & equipment held for own use	R0060		
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	316 565 109,63	291 377 671,15
Property (other than for own use)	R0080		
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	163 857 421,30	132 430 808,15
Equities	R0100		
Equities - listed	R0110		
Equities - unlisted	R0120		
Bonds	R0130	103 941 424,91	114 677 377,01
Government Bonds	R0140	22 376 055,38	25 793 336,87
Corporate Bonds	R0150	81 565 369,53	88 884 040,14
Structured notes	R0160		
Collateralised securities	R0170		
Collective Investments Undertakings	R0180	48 492 634,59	43 995 857,16
Derivatives	R0190		
Deposits other than cash equivalents	R0200	19 652,58	19 652,58
Other investments	R0210	253 976,25	253 976,25
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220		
Loans and mortgages	R0230		
Loans on policies	R0240		
Loans and mortgages to individuals	R0250		
Other loans and mortgages	R0260		
Reinsurance recoverables from:	R0270		
Non-life and health similar to non-life	R0280		
Non-life excluding health	R0290		
Health similar to non-life	R0300		
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310		
Health similar to life	R0320		
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330		
Life index-linked and unit-linked	R0340		
Deposits to cedants	R0350		
Insurance and intermediaries receivables	R0360	46 010 933,25	46 010 933,25
Reinsurance receivables	R0370	311 001,00	311 001,00
Receivables (trade, not insurance)	R0380	22 462 870,13	22 462 870,13
Own shares (held directly)	R0390		
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400		
Cash and cash equivalents	R0410	22 590 055,85	22 590 055,85
Any other assets, not elsewhere shown	R0420		
Total assets	R0500	407 939 969,86	382 769 531,38

Liabilities			
Technical provisions - non-life	R0510	47 937 741,60	65 634 312,07
Technical provisions - non-life (excluding health)	R0520		
Technical provisions calculated as a whole	R0530		
Best Estimate	R0540		
Risk margin	R0550		
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	47 937 741,60	65 634 312,07
Technical provisions calculated as a whole	R0570		
Best Estimate	R0580	46 066 504,10	
Risk margin	R0590	1 871 237,50	
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	40 590 182,92	39 438 558,79
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	15 687 203,60	14 899 039,00
Technical provisions calculated as a whole	R0620		
Best Estimate	R0630	15 074 857,60	
Risk margin	R0640	612 346,00	
Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	24 902 979,32	24 539 519,79
Technical provisions calculated as a whole	R0660		
Best Estimate	R0670	23 930 897,86	
Risk margin	R0680	972 081,46	
Technical provisions - index-linked and unit-linked	R0690		
Technical provisions calculated as a whole	R0700		
Best Estimate	R0710		
Risk margin	R0720		
Other technical provisions	R0730		
Contingent liabilities	R0740		
Provisions other than technical provisions	R0750		
Pension benefit obligations	R0760	227 491,61	227 491,61
Deposits from reinsurers	R0770		
Deferred tax liabilities	R0780		
Derivatives	R0790		
Debts owed to credit institutions	R0800	11 092 876,06	11 092 876,06
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810		
Insurance & intermediaries payables	R0820	23 265 849,89	23 265 849,89
Reinsurance payables	R0830	0,00	0,00
Payables (trade, not insurance)	R0840	17 986 141,06	17 986 141,06
Subordinated liabilities	R0850		
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860		
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870		
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880		
Total liabilities	R0900	141 100 283,14	157 645 229,48
Excess of assets over liabilities	R1000	266 839 686,72	225 124 301,90

S.04.01.01

Activity by country

Line of business	Z0010	
EEA member	R0010	

S.04.01.01.02 - S.04.01.01.03

By EEA member

			By EEA member	
			Business underwritten in the considered country, by the EEA branch established in this country	Business underwritten through FPS, by the EEA branch established in the considered country
			C0080	C0090
Premiums written	R0020			
Claims incurred	R0030			
Commissions	R0040			

S.04.01.01

Activity by country

S.04.01.01.03

By EEA member

			Business underwritten in the considered country through FPS, by the undertaking or any EEA branch
			C0100
Line of business	Z0010		
EEA member	R0010		
Premiums written	R0020		
Claims incurred	R0030		
Commissions	R0040		

S.04.01.01

Activity by country

S.04.01.01.04

By material non-EEA member

			By material non-EEA member
			Business underwritten by material non-EEA country branches
			C0110
Line of business	Z0010		
Non-EEA member	R0010		
Premiums written	R0020		
Claims incurred	R0030		
Commissions	R0040		

S.04.01.01

Activity by country

Line of business	Z0010	1 - Medical expense insurance
------------------	-------	-------------------------------

S.04.01.01.01

Undertaking and all branches

		Undertaking			All EEA members			Total business underwritten
		Business underwritten in the home country, by the undertaking	Business underwritten through FPS, by the undertaking in the EEA countries different from the home country	Business underwritten through FPS in the home country, by any EEA branch	Total business underwritten by all EEA branches in the country where they are established	Total business underwritten through FPS, by all EEA branches	Total of the business underwritten through FPS by the undertaking and all EEA branches	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Premiums written	R0020	53 991 392,78						
Claims incurred	R0030	48 321 476,71						
Commissions	R0040	2 326 822,63						

S.04.01.01

Activity by country

Line of business	Z0010	2 - Income protection insurance
------------------	-------	---------------------------------

S.04.01.01.01

Undertaking and all branches

		Undertaking			All EEA members			Total business underwritten by all non-EEA branches
		Business underwritten in the home country, by the undertaking	Business underwritten through FPS, by the undertaking in the EEA countries different from the home country	Business underwritten through FPS in the home country, by any EEA branch	Total business underwritten by all EEA branches in the country where they are established	Total business underwritten through FPS, by all EEA branches	Total of the business underwritten through FPS by the undertaking and all EEA branches	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Premiums written	R0020	11 831 657,56						
Claims incurred	R0030	12 458 775,65						
Commissions	R0040	498 956,54						

S.04.01.01

Activity by country

Line of business	Z0010	30 - Insurance with profit participation
------------------	-------	--

S.04.01.01.01

Undertaking and all branches

		Undertaking			All EEA members			Total business underwritten by all non-EEA branches
		Business underwritten in the home country, by the undertaking	Business underwritten through FPS, by the undertaking in the EEA countries different from the home country	Business underwritten through FPS in the home country, by any EEA branch	Total business underwritten by all EEA branches in the country where they are established	Total business underwritten through FPS, by all EEA branches	Total of the business underwritten through FPS by the undertaking and all EEA branches	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Premiums written	R0020	5 061 121,38						
Claims incurred	R0030	3 163 557,07						
Commissions	R0040	157 597,76						

S.04.01.01

Activity by country

Line of business	Z0010	32 - Other life insurance
------------------	-------	---------------------------

S.04.01.01.01

Undertaking and all branches

		Undertaking			All EEA members			Total business underwritten
		Business underwritten in the home country, by the undertaking	Business underwritten through FPS, by the undertaking in the EEA countries different from the home country	Business underwritten through FPS in the home country, by any EEA branch	Total business underwritten by all EEA branches in the country where they are established	Total business underwritten through FPS, by all EEA branches	Total of the business underwritten through FPS by the undertaking and all EEA branches	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Premiums written	R0020	1 375 439,64						
Claims incurred	R0030	661 069,32						
Commissions	R0040	35 022,66						

S.04.01.01

Activity by country

Line of business	Z0010	33 - Annuities stemming from non-life insurance contracts and
------------------	-------	---

S.04.01.01.01

Undertaking and all branches

		Undertaking			All EEA members			Total business underwritten by all non-EEA branches
		Business underwritten in the home country, by the undertaking	Business underwritten through FPS, by the undertaking in the EEA countries different from the home country	Business underwritten through FPS in the home country, by any EEA branch	Total business underwritten by all EEA branches in the country where they are established	Total business underwritten through FPS, by all EEA branches	Total of the business underwritten through FPS by the undertaking and all EEA branches	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Premiums written	R0020	6 363 192,29						
Claims incurred	R0030	3 089 756,19						
Commissions	R0040	267 567,79						

S.04.01.01

Activity by country

Line of business	Z0010	36 - Life reinsurance
------------------	-------	-----------------------

S.04.01.01.01

Undertaking and all branches

		Undertaking			All EEA members			Total business underwritten by all non-EEA branches
		Business underwritten in the home country, by the undertaking	Business underwritten through FPS, by the undertaking in the EEA countries different from the home country	Business underwritten through FPS in the home country, by any EEA branch	Total business underwritten by all EEA branches in the country where they are established	Total business underwritten through FPS, by all EEA branches	Total of the business underwritten through FPS by the undertaking and all EEA branches	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Premiums written	R0020	743 828,00						
Claims incurred	R0030	96 437,00						
Commissions	R0040							

S.12.01.01
Life and Health SLT Technical Provisions

S.12.01.01.01
Life and Health SLT Technical Provisions

		Index-linked and unit-linked insurance				Other life insurance			Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligation other than health insurance obligations	Accepted reinsurance					Total (Life other than health insurance, including Unit-Linked)
		Insurance with profit participation	Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees		Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees			Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Other life insurance	Annuities stemming from non-life accepted insurance contracts and relating to insurance obligation other than health insurance obligations		
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150
Technical provisions calculated as a whole	R0010														
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0020														
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM															
Best Estimate															
Gross Best Estimate	R0030	21 978 309,29					1 329 877,91			622 710,66			622 710,66		23 930 897,86
Total recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0040	0,00					0,00			0,00			0,00		0,00
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Re) before adjustment for expected losses	R0050														
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0060														
Recoverables from Finite Re before adjustment for expected losses	R0070	0,00					0,00			0,00					0,00
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0080	0,00					0,00			0,00			0,00		0,00
Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re	R0090	21 978 309,29					1 329 877,91			622 710,66					23 930 897,86
Risk Margin	R0100	892 766,63				54 020,11				25 294,72			25 294,72		972 081,46
Amount of the transitional on Technical Provisions															
Technical Provisions calculated as a whole	R0110														
Best estimate	R0120														
Risk margin	R0130														
Technical provisions - total	R0200	22 871 075,92				1 383 898,02				648 005,38					24 902 979,32
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0210	22 871 075,92				1 383 898,02				648 005,38			648 005,38		24 902 979,32
Best Estimate of products with a surrender option	R0220	3 216 093,14													3 216 093,14
Gross BE for Cash flow															
Cash out-flows															
Future guaranteed and discretionary benefits	R0230					2 284 325,59									29 450 652,99
Future guaranteed benefits	R0240	17 724 403,08								1 874 960,45					19 599 363,53
Future discretionary benefits	R0250	7 566 963,87								0,00					7 566 963,87
Future expenses and other cash out-flows	R0260	1 399 436,17				225 876,64				0,00					1 625 312,81
Cash in-flows															
Future premiums	R0270	4 712 493,83				1 180 324,32				1 252 249,79					7 145 067,94
Other cash in-flows	R0280														
Percentage of gross Best Estimate calculated using approximations	R0290	0,00				0,00				0,00					
Surrender value	R0300	1 400 254,00													1 400 254,00
Best estimate subject to transitional of the interest rate	R0310														
Technical provisions without transitional on interest rate	R0320														
Best estimate subject to volatility adjustment	R0330	21 978 309,29				1 329 877,91				622 710,66					23 930 897,86
Technical provisions without volatility adjustment and without others transitional measures	R0340	23 004 660,71				1 395 146,79				667 375,79					25 067 183,29
Best estimate subject to matching adjustment	R0350														
Technical provisions without matching adjustment and without all the others	R0360														

		Health insurance (direct business)			Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to	Health reinsurance (reinsurance accepted)	Total (Health similar to life insurance)
		Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees				
		C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Technical provisions calculated as a whole	R0010						
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0020						
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM							
Best Estimate							
Gross Best Estimate	R0030				15 074 857,60		15 074 857,60
Total recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0040				0,00		0,00
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Re) before adjustment for expected losses	R0050						
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0060						
Recoverables from Finite Re before adjustment for expected losses	R0070				0,00		0,00
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0080				0,00		0,00
Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re	R0090				15 074 857,60		15 074 857,60
Risk Margin	R0100				612 346,00		612 346,00
Amount of the transitional on Technical Provisions							
Technical Provisions calculated as a whole	R0110						
Best estimate	R0120						
Risk margin	R0130						
Technical provisions - total	R0200				15 687 203,60		15 687 203,60
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0210				15 687 203,60		15 687 203,60
Best Estimate of products with a surrender option	R0220						
Gross BE for Cash flow							
Cash out-flows							
Future guaranteed and discretionary benefits	R0230				13 293 016,88		13 293 016,88
Future guaranteed benefits	R0240						
Future discretionary benefits	R0250						
Future expenses and other cash out-flows	R0260				1 781 840,72		1 781 840,72
Cash in-flows							
Future premiums	R0270				0,00		0,00
Other cash in-flows	R0280						
Percentage of gross Best Estimate calculated using approximations	R0290				0,00		
Surrender value	R0300						
Best estimate subject to transitional of the interest rate	R0310						
Technical provisions without transitional on interest rate	R0320						
Best estimate subject to volatility adjustment	R0330				15 074 857,60		15 074 857,60
Technical provisions without volatility adjustment and without others transitional measures	R0340				15 814 243,59		15 814 243,59
Best estimate subject to matching adjustment	R0350						
Technical provisions without matching adjustment and without all the others	R0360						

		Direct business and accepted proportional reinsurance											accepted non-proportional reinsurance				Total Non-Life obligation	
		Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Non-proportional health reinsurance	Non-proportional casualty reinsurance	Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance		Non-proportional property reinsurance
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160		C0170
Technical provisions calculated as a whole	R0010																	
Direct business	R0020																	
Accepted proportional reinsurance business	R0030																	
Accepted non-proportional reinsurance	R0040																	
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0050																	
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM																		
Best estimate																		
Premium provisions																		
Gross - Total	R0060	309 040,06	1 690 762,73															
Gross - direct business	R0070	309 040,06	1 690 762,73															
Gross - accepted proportional reinsurance business	R0080																	
Gross - accepted non-proportional reinsurance business	R0090																	
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0100	0,00	0,00															
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Reinsurance) before adjustment for expected losses	R0110																	
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0120																	
Recoverables from Finite Reinsurance before adjustment for expected losses	R0130	0,00	0,00															
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0140	0,00	0,00															
Net Best Estimate of Premium Provisions	R0150	309 040,06	1 690 762,73															1 999 802,79
Claims provisions																		
Gross - Total	R0160	11 133 309,46	32 933 391,85															44 066 701,31
Gross - direct business	R0170	11 133 309,46	32 933 391,85															44 066 701,31
Gross - accepted proportional reinsurance business	R0180																	
Gross - accepted non-proportional reinsurance business	R0190																	
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0200	0,00	0,00															0,00
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Reinsurance) before adjustment for expected losses	R0210																	
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0220																	
Recoverables from Finite Reinsurance before adjustment for expected losses	R0230	0,00	0,00															0,00
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0240	0,00	0,00															0,00
Net Best Estimate of Claims Provisions	R0250	11 133 309,46	32 933 391,85															44 066 701,31
Total Best estimate - gross	R0260	11 442 349,52	34 624 154,58															46 066 504,10
Total Best estimate - net	R0270	11 442 349,52	34 624 154,58															46 066 504,10
Risk margin	R0280	464 792,25	1 406 445,25															1 871 237,50
Amount of the transitional on Technical Provisions																		
TP as a whole	R0290																	
Best estimate	R0300																	
Risk margin	R0310																	
Technical provisions - total																		
Technical provisions - total	R0320	11 907 141,77	36 030 599,83															47 937 741,60
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total	R0330	0,00	0,00															0,00
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0340	11 907 141,77	36 030 599,83															47 937 741,60
Line of Business: further segmentation (Homogeneous Risk Groups)																		
Premium provisions - Total number of homogeneous risk groups	R0350	12,00	4,00															
Claims provisions - Total number of homogeneous risk groups	R0360	12,00	4,00															
Cash-flows of the Best estimate of Premium Provisions (Gross)																		
Cash out-flows																		
Future benefits and claims	R0370	38 609 554,34	15 805 741,45															54 415 295,79
Future expenses and other cash-out flows	R0380	7 849 967,36	3 037 731,24															10 887 698,60
Cash in-flows																		
Future premiums	R0390	46 150 481,64	17 152 709,96															63 303 191,60
Other cash-in flows (incl. Recoverable from salvages and subrogations)	R0400																	
Cash-flows of the Best estimate of Claims Provisions (Gross)																		
Cash out-flows																		
Future benefits and claims	R0410	10 532 523,68	30 770 670,36															41 303 194,04
Future expenses and other cash-out flows	R0420	600 785,78	2 162 721,49															2 763 507,27
Cash in-flows																		
Future premiums	R0430	0,00	0,00															0,00
Other cash-in flows (incl. Recoverable from salvages and subrogations)	R0440																	
Percentage of gross Best Estimate calculated using approximations	R0450	0,00	0,00															
Best estimate subject to transitional of the interest rate	R0460																	
Technical provisions without transitional on interest rate	R0470																	
Best estimate subject to volatility adjustment	R0480	11 442 349,52	34 624 154,58															46 066 504,10
Technical provisions without volatility adjustment and without others transitional measures	R0490	11 951 317,61	36 281 622,30															48 232 939,90

S.19.01.01

Non-life Insurance Claims Information

Line of business	Z0010	
Currency	Z0040	

S.19.01.01.19

Additional information: historic inflation rates

(only in the case of using methods that take into account inflation to adjust data)

		N-14	N-13	N-12	N-11	N-10	N-9	N-8	N-7	N-6	N-5	N-4	N-3	N-2	N-1	N
		C1800	C1810	C1820	C1830	C1840	C1850	C1860	C1870	C1880	C1890	C1900	C1910	C1920	C1930	C1940
Historic inflation rate - total	R0700															
Historic inflation rate: external inflation	R0710															
Historic inflation rate: endogenous inflation	R0720															

S.19.01.01.20

Additional information: expected inflation rates

		N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10	N+11	N+12	N+13	N+14	N+15
		C2000	C2010	C2020	C2030	C2040	C2050	C2060	C2070	C2080	C2090	C2100	C2110	C2120	C2130	C2140
Expected inflation rate - total	R0730															
Expected inflation rate: external inflation	R0740															
Expected inflation rate: endogenous inflation	R0750															

S.19.01.01.21

Description of inflation rate used

		Description
		C2200
Description of inflation rate used:	R0760	

S.22.01.01

Impact of long term guarantees measures and transitionals

S.22.01.01.01

Impact of long term guarantees measures and transitionals

		Impact of the LTG measures and transitionals (Step-by-step approach)									
		Amount with Long Term Guarantee measures and transitionals	Without transitional on technical provisions	Impact of transitional on technical provisions	Without transitional on interest rate	Impact of transitional on interest rate	Without volatility adjustment and without others transitional measures	Impact of volatility adjustment set to zero	Without matching adjustment and without all the others	Impact of matching adjustment set to zero	Impact of all LTG measures and transitionals
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
Technical provisions	R0010	88 527 924,52	88 527 924,52		88 527 924,52		89 114 366,78	586 442,26	89 114 366,78		586 442,26
Basic own funds	R0020	266 839 686,72	266 839 686,72		266 839 686,72		266 253 244,35	-586 442,37	266 253 244,35		-586 442,37
Excess of assets over liabilities	R0030	266 839 686,72	266 839 686,72		266 839 686,72		266 253 244,35	-586 442,37	266 253 244,35		-586 442,37
Restricted own funds due to ring-fencing and matching portfolio	R0040	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
Eligible own funds to meet SCR	R0050	266 839 686,72	266 839 686,72		266 839 686,72		266 253 244,35	-586 442,37	266 253 244,35		-586 442,37
Tier 1	R0060	266 839 686,72	266 839 686,72		266 839 686,72		266 253 244,35	-586 442,37	266 253 244,35		-586 442,37
Tier 2	R0070	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
Tier 3	R0080	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
SCR	R0090	56 128 888,87	56 128 888,87		56 128 888,87		55 944 469,68	-184 419,19	55 944 469,68		-184 419,19
Eligible own funds to meet MCR	R0100	266 839 686,72	266 839 686,72		266 839 686,72		266 253 244,35	-586 442,37	266 253 244,35		-586 442,37
Minimum Capital Requirement	R0110	17 775 015,82	17 775 015,82		17 775 015,82		18 058 246,04	283 230,22	18 058 246,04		283 230,22

5.23.01.01

Own funds

5.23.01.01.01

Own funds

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35						
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	0,00	0,00		0,00	
Share premium account related to ordinary share capital	R0030	0,00	0,00		0,00	
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	381 122,54	381 122,54		0,00	
Subordinated mutual member accounts	R0050	0,00		0,00	0,00	0,00
Surplus funds	R0070	0,00	0,00			
Preference shares	R0090	0,00		0,00	0,00	0,00
Share premium account related to preference shares	R0110	0,00		0,00	0,00	0,00
Reconciliation reserve	R0130	266 458 564,18	266 458 564,18			
Subordinated liabilities	R0140	0,00		0,00	0,00	0,00
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0150	0,00				0,00
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds						
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220	0,00				
Deductions						
Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230					
Total basic own funds after deductions	R0290	266 839 686,72	266 839 686,72	0,00	0,00	0,00
Ancillary own funds						
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300					
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual-type undertakings, callable on demand	R0310					
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320					
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330					
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340					
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350					
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360					
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370					
Other ancillary own funds	R0390					
Total ancillary own funds	R0400					
Available and eligible own funds						
Total available own funds to meet the SCR	R0500	266 839 686,72	266 839 686,72	0,00	0,00	0,00
Total available own funds to meet the MCR	R0510	266 839 686,72	266 839 686,72	0,00	0,00	0,00
Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	266 839 686,72	266 839 686,72	0,00		0,00
Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	266 839 686,72	266 839 686,72	0,00		
SCR	R0580	56 128 888,87				
MCR	R0600	17 775 015,82				
Ratio of Eligible own funds to SCR	R0620	4,75				
Ratio of Eligible own funds to MCR	R0640	15,01				

5.23.01.01.02

Reconciliation reserve

		C0060
Reconciliation reserve		
Excess of assets over liabilities	R0700	266 839 686,72
Own shares (held directly and indirectly)	R0710	
Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	
Other basic own fund items	R0730	381 122,54
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	0,00
Reconciliation reserve	R0760	266 458 564,18
Expected profits		
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	860 045,81
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	1 657 012,21
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)	R0790	2 517 058,02

S.25.01.01

Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula

S.25.01.01.01

Basic Solvency Capital Requirement

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
		C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010	41 385 008,32	57 658 212,18	0,00
Counterparty default risk	R0020	10 875 195,23	10 875 195,23	0,00
Life underwriting risk	R0030	945 813,17	6 137 800,33	0,00
Health underwriting risk	R0040	18 002 462,35	20 323 487,45	0,00
Non-life underwriting risk	R0050	0,00	0,00	0,00
Diversification	R0060	-17 499 626,25	-23 049 646,32	
Intangible asset risk	R0070	0,00	0,00	
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	53 708 852,82	71 945 048,87	

S.25.01.01.02

Calculation of Solvency Capital Requirement

		Value
		C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120	
Operational risk	R0130	2 420 036,05
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	-18 236 196,05
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	0,00
	R0160	
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC		
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on	R0200	56 128 888,87
Capital add-on already set	R0210	
Solvency capital requirement	R0220	56 128 888,87
Other information on SCR		
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	0,00
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	0,00
	R0430	0,00
Total amount of Notional Solvency Capital Requirement for matching adjustment portfolios		
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0450	
Net future discretionary benefits	R0460	30 696 423,67

S.25.01.01.03

Approach to tax rate

		Yes/No
		C0109
Approach based on average tax rate	R0590	1 - Yes

S.25.01.01.04

Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		Before the shock	After the shock
		C0110	C0120
DTA	R0600	0,000	
DTA carry forward	R0610		
DTA due to deductible temporary differences	R0620		
DTL	R0630	0,000	

S.25.01.01.05

Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	0,000
LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650	0,000
LAC DT justified by reference to probable future taxable economic profit	R0660	
LAC DT justified by carry back, current year	R0670	
LAC DT justified by carry back, future years	R0680	
Maximum LAC DT	R0690	

S.28.02.01

Minimum capital Requirement - Both life and non-life insurance activity

S.28.02.01.01

MCR components

		MCR components	
		Non-life activities	Life activities
		MCR _(re, NI) Result	MCR _(re, L) Result
		C0010	C0020
Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations	R0010	9 152 569,00	

S.28.02.01.02

Background information

		Background information			
		Non-life activities		Life activities	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		C0030	C0040	C0050	C0060
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020	11 442 349,54	53 930 926,34		
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030	34 624 154,57	18 167 773,92		
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040				
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050				
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060				
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070				
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080				
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090				
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100				
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110				
Assistance and proportional reinsurance	R0120				
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130				
Non-proportional health reinsurance	R0140				
Non-proportional casualty reinsurance	R0150				
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160				
Non-proportional property reinsurance	R0170				

S.28.02.01.03

Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations

		Non-life activities	Life activities
		MCR _(re, NI) Result	MCR _(re, L) Result
		C0070	C0080
Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations	R0200	316 572,01	8 305 874,81

S.28.02.01.04

Total capital at risk for all life (re)insurance obligations

		Non-life activities		Life activities	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
		C0090	C0100	C0110	C0120
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210			166 156 288,68	
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220			7 566 963,88	
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230			0,00	
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240	15 074 857,61		1 329 877,90	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250				3 605 209 737,81

S.28.02.01.05

Overall MCR calculation

		C0130
Linear MCR	R0300	17 775 015,82
SCR	R0310	56 128 888,87
MCR cap	R0320	25 257 999,99
MCR floor	R0330	14 032 222,22
Combined MCR	R0340	17 775 015,82
Absolute floor of the MCR	R0350	6 700 000,00
Minimum Capital Requirement	R0400	17 775 015,82

S.28.02.01.06

Notional non-life and life MCR calculation

		Non-life activities	Life activities
		C0140	C0150
Notional linear MCR	R0500	9 469 141,01	8 305 874,81
Notional SCR excluding add-on (annual or latest calculation)	R0510	29 901 090,88	26 227 798,00
Notional MCR cap	R0520	13 455 490,89	11 802 509,10
Notional MCR floor	R0530	7 475 272,72	6 556 949,50
Notional Combined MCR	R0540	9 469 141,01	8 305 874,81
Absolute floor of the notional MCR	R0550	2 700 000,00	4 000 000,00
Notional MCR	R0560	9 469 141,01	8 305 874,81

GROUPE AGRICA
21 rue de la Bienfaisance
75382 Paris Cedex 08
Tél. : 01 71 21 00 00
Fax : 01 71 21 00 01
www.groupagricar.com